



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

SONDAGE

Évaluation de la satisfaction
des services offerts par
la Direction du financement
des partis politiques

Élections générales du 3 novembre 2013

Palier municipal

TABLE DES MATIÈRES

Note aux lecteurs	5
Préambule	6
Méthodologie	7
Contexte de l'étude	7
Questionnaire et collecte des données	8

Évaluation de la satisfaction des trésoriers des municipalités assujetties au chapitre XIII de la LERM

9

Faits saillants	10
Taux de réponse	11
Synthèse des résultats	12
Période choisie pour donner les séances de formation	12
Extranet	13
Guide du trésorier	14
Directives émises par le DGE	17
Soutien et accompagnement offerts par le DGE	18
Travail de révision des rapports de dépenses électorales	23
Système informatique AFM	24
Indépendance et rémunération des trésoriers	25
Annexe	27
Questionnaire	28

Évaluation de la satisfaction des trésoriers des municipalités assujetties au chapitre XIV de la LERM

31

Faits saillants	32
Synthèse des résultats	33
Clarté des directives émises par le DGE	33
Correspondances transmises par le DGE	34
Soutien et accompagnement offerts par le DGE	36
Indépendance et impartialité des trésoriers	39
Modifications législatives adoptées	40
Commentaires des répondants	40
Annexe	49
Questionnaire	50

Évaluation de la satisfaction des représentants et agents officiels des partis politiques autorisés	52
Faits saillants	53
Taux de réponse	55
Synthèse des résultats	57
Services d'assistance offerts par le DGE à l'égard de l'autorisation du parti	57
Période choisie pour donner les séances de formation.....	58
Boîte à outils	60
Directives émises par le DGE	63
Documentation accessible dans le site Web du DGE	64
Capsules d'autoformation accessibles dans le site Web du DGE.....	67
Soutien et accompagnement offerts par le DGE.....	70
Application Web RCM.....	73
Avance sur le remboursement des dépenses électorales	74
Infolettre <i>Le financement politique en bref</i>	75
Référence en matière de financement politique	77
Annexe.....	78
Questionnaire	79

Évaluation de la satisfaction des représentants officiels des candidats indépendants autorisés.....	82
Faits saillants	83
Taux de réponse	84
Synthèse des résultats	85
Période choisie pour donner les séances de formation	85
Boîte à outils	86
Directives émises par le DGE	89
Documentation accessible dans le site Web du DGE	90
Capsules d'autoformation accessibles dans le site Web du DGE.....	93
Soutien et accompagnement offerts par le DGE.....	96
Infolettre <i>Le financement politique en bref</i>	99
Référence en matière de financement politique	101
Annexe.....	102
Questionnaire	103

Note aux lecteurs

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Les termes ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

Une variation maximale de plus ou moins 1 % peut être observée quant à la somme des pourcentages, calculée à partir de chiffres arrondis, dans les graphiques et les tableaux du présent rapport.

Le nombre de répondants de certaines questions peut être faible, ce qui augmente la marge d'erreur. Les données doivent donc être interprétées avec précaution.

Comme le sondage a été effectué de façon confidentielle, il est donc impossible de connaître l'identité des répondants.

Les taux ont été calculés en excluant les réponses « non applicable » obtenues.

Vous pouvez rejoindre un coordonnateur en financement politique aux coordonnées suivantes :

Direction du financement des partis politiques

Édifice René-Lévesque, 3^e étage
3460, rue de La Pérade
Québec (Québec) G1X 3Y5

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Dans la région de Québec : 418 646-8754

Partout ailleurs : 1 866 225-4087

Par courriel : financement-municipal@dgeq.qc.ca

Par télécopie : 418 644-9993

Préambule

Ce rapport présente les résultats obtenus de l'évaluation des services offerts par le Directeur général des élections (DGE) en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales auprès des clientèles et partenaires municipaux à la suite des élections générales qui se sont tenues le 3 novembre 2013.

Cette étude de satisfaction a été réalisée par la Direction du financement des partis politiques en collaboration avec la Direction des communications et des affaires publiques du DGE.

Le présent document est divisé en quatre sections distinctes présentant les résultats pour chacun des quatre groupes sondés :

1. Les trésoriers des municipalités assujetties au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)¹.
2. Les trésoriers des municipalités assujetties au chapitre XIV de la LERM (municipalités de moins de 5 000 habitants).
3. Les représentants et les agents officiels des partis politiques.
4. Les représentants officiels des candidats indépendants autorisés.

Les questionnaires soumis aux répondants se retrouvent en annexe.

L'analyse des données recueillies et la rédaction du présent document ont été réalisées par la Direction du financement des partis politiques.

1. Recueil des lois et des règlements du Québec (RLRQ), chapitre E-2.2.

Méthodologie

Contexte de l'étude

Le DGE doit notamment veiller à l'application des règles sur le financement politique. Pour y parvenir, la Direction du financement des partis politiques assume un rôle d'éducateur et de contrôleur veillant à l'application et au respect des règles en matière d'autorisation des entités politiques, de financement et de contrôle des dépenses électorales auprès des clientèles relevant de son champs d'activité. Elle prépare des guides, des manuels, des directives ainsi que des outils informatiques et assure le soutien aux utilisateurs à qui ces documents et outils sont destinés.

Sur la scène municipale, le DGE compte sur le travail des trésoriers qui agissent sous son autorité en matière de financement des partis politiques et des candidats ainsi que de contrôle des dépenses électorales.

Le DGE est soucieux de la qualité de ses services. À titre d'organisme public et dans un contexte d'amélioration continue des services offerts et de reddition de comptes, l'une de ses orientations stratégiques est de veiller à l'intégrité, à la transparence et à l'équité du financement politique. Le DGE désire donc mesurer la satisfaction des clientèles et partenaires municipaux à l'égard des services reçus en lien avec les élections générales du 3 novembre 2013.

Afin de fournir un indicateur du suivi des engagements du DGE envers ses clientèles et partenaires municipaux, un sondage en ligne a été réalisé en octobre 2014, soit après la révision des rapports de dépenses électorales, dernière étape du processus électoral en matière de financement politique.

La présente étude avait un double objectif. En effet, en plus de rendre compte de l'atteinte de l'objectif institutionnel, le DGE a pu sonder l'opinion des trésoriers municipaux, notamment sur leur degré d'indépendance et d'impartialité lorsqu'ils agissent en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales, et obtenir leur avis sur les nouveautés législatives encadrant les dernières élections générales dans leur municipalité.

Méthodologie (*suite*)

Questionnaire

Afin de sonder les répondants sur l'ensemble des services offerts par le DGE en matière de financement politique, le questionnaire de la présente enquête a été préparé de concert avec le personnel de la Direction du financement des partis politiques.

Le personnel de la Direction des communications et des affaires publiques a mis en ligne le questionnaire grâce à un formulaire gratuit de Google Forms.

Le questionnaire complet se trouve en annexe. Seule une version française a été soumise dans le cadre de ce sondage.

Collecte des données

La collecte des données a eu lieu du 3 au 31 octobre 2014, soit sur une période de 28 jours (19 jours ouvrables).

Le 3 octobre 2014, un premier courriel sous la signature de l'Adjoint au directeur général des élections et Directeur du financement des partis politiques a été envoyé par le Centre de renseignements du DGE à l'adresse électronique des répondants pour les inviter à répondre en ligne au présent sondage.

Un courriel de rappel, sous la même signature, a été envoyé par le Centre de renseignements du DGE le 23 octobre 2014 aux mêmes adresses de messagerie électronique.

Mentionnons que Google Forms ne permet pas d'interdire l'accès au formulaire à un participant qui a déjà répondu au sondage. Le DGE s'est donc fié à la bonne foi des répondants pour qu'ils n'aient répondu qu'une seule fois au sondage en ligne.

Évaluation de la satisfaction
des trésoriers des municipalités
assujetties au chapitre XIII
de la LERM



FAITS SAILLANTS

Le **taux de réponse** est de

59,2 %.

Les municipalités de 100 000 habitants et plus sont celles qui ont le plus haut taux de participation avec **70,0 %**.

Les questions touchant les services de soutien et d'accompagnement sont les seules où les répondants sont plus nombreux à être très satisfaits que satisfaits.

GLOBALEMENT

88,7 %

DES RÉPONDANTS SONT

SATISFAITS (53,1 %)

OU **TRÈS SATISFAITS** (35,5 %)

DE LA PRESTATION DE SERVICES

DU DGE EN MATIÈRE DE

FINANCEMENT POLITIQUE.¹

LE TAUX DE SATISFACTION
LE PLUS ÉLEVÉ CONCERNE

L'ACCESSIBILITÉ DU

GUIDE DU

TRÉSORIER

(TAUX DE SATISFACTION
DE **97,2 %**). À L'OPPOSÉ,
LE TAUX LE PLUS FAIBLE
TOUCHE LE SYSTÈME
D'EXPLOITATION AFM
(TAUX D'INSATISFACTION
DE **29,9 %**).

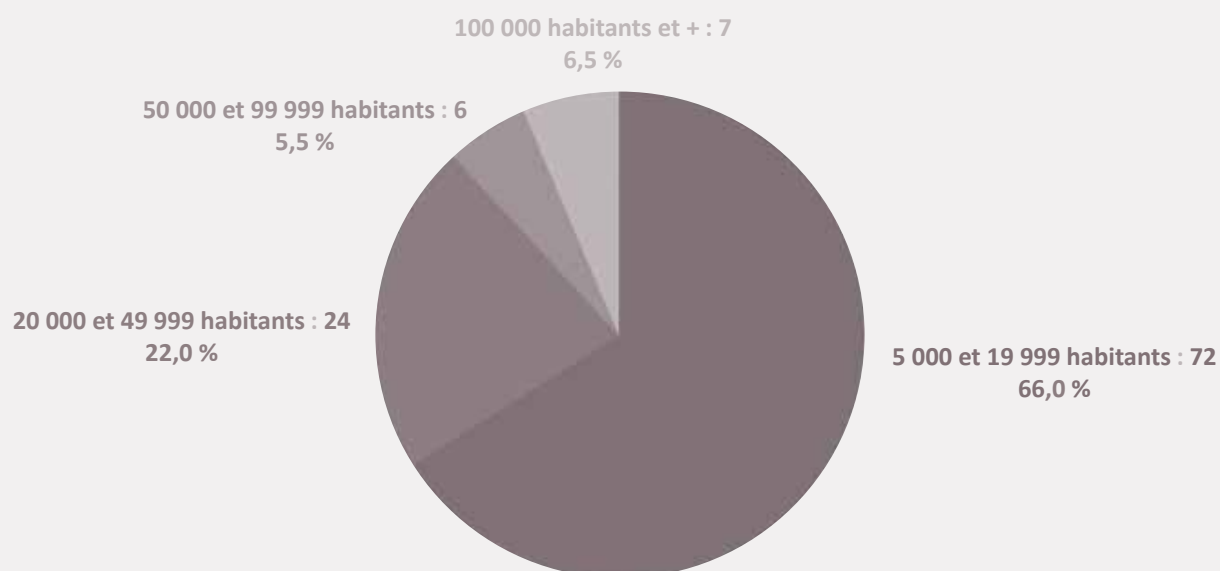
1. Excluant les réponses aux questions n^{os} 11, 12 et 13 du sondage.

Taux de réponse

Des 184 trésoriers municipaux, 109 ont répondu au sondage en ligne, ce qui représente un taux de réponse de 59,2 %.

Le tableau suivant donne le détail du taux de réponse obtenu selon la population des municipalités estimée au 1^{er} juillet 2012².

Population des municipalités	Nombre de répondants à sonder	Nombre de répondants	Taux de réponse (%)
	(A)	(B)	(C = B / A)
Entre 5 000 et 19 999 habitants	130	72	55,4 %
Entre 20 000 et 49 999 habitants	35	24	68,6 %
Entre 50 000 et 99 999 habitants	9	6	66,7 %
100 000 habitants et plus	10	7	70,0 %
	184	109	59,2 %



2. Décret 1218-2012 du 19 décembre 2012.

Synthèse des résultats

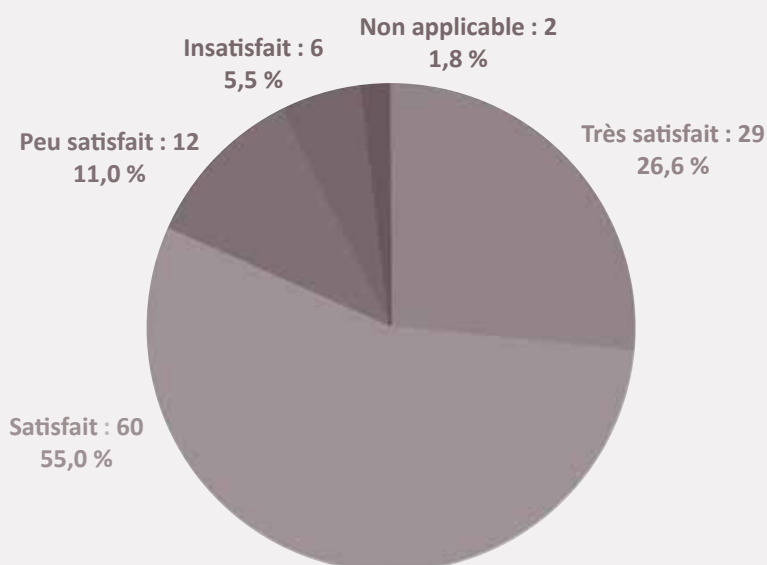
Cette portion du rapport présente l'évaluation générale permettant de connaître le niveau de satisfaction des répondants par rapport aux critères évalués, soit la période choisie pour donner les formations, l'extranet, le Guide du trésorier, les directives émises par le DGE, le soutien et l'accompagnement offerts par le DGE, le travail de révision des rapports de dépenses électorales par le DGE et le système informatique AFM. Nous avons également sondé les trésoriers sur l'avis qu'ils portent concernant leur indépendance et leur impartialité lorsqu'ils agissent en matière de financement politique et de contrôle de dépenses électorales de même que sur leur opinion sur la rémunération qu'ils reçoivent pour ces responsabilités.



Période choisie pour donner les séances de formation

À la question « **Quel est votre niveau de satisfaction quant à la période choisie pour dispenser les formations concernant la vérification des rapports de dépenses électorales ?** », 83,2 % des répondants ont dit être soit satisfaits (56,1 %) ou très satisfaits (27,1 %)³.

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	20	41	7	2	2	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	6	13	5	-	-	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	1	4	-	1	-	6
100 000 habitants et plus	2	2	-	3	-	7
Total général	29	60	12	6	2	109
	26,6 %	55,0 %	11,0 %	5,5 %	1,8 %	100,0 %



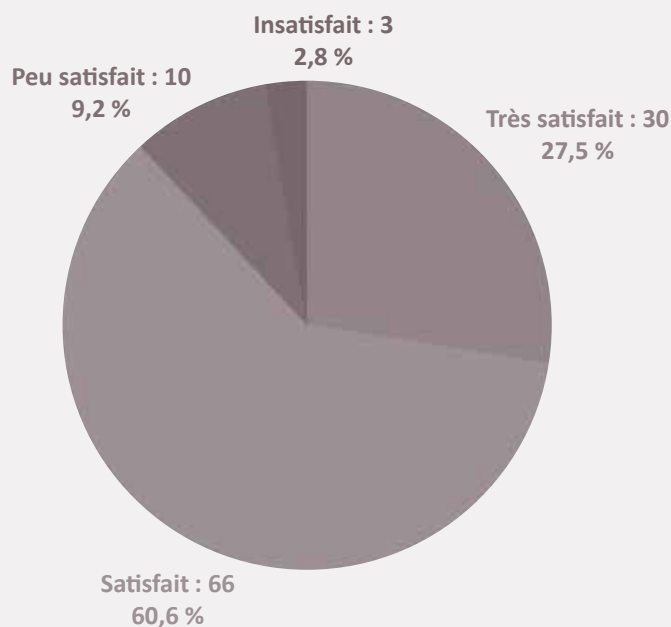
3. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

Extranet

À la question « **Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard de l'extranet mis à votre disposition ?** », 88,1 % des répondants ont dit être soit satisfaits (60,6 %) ou très satisfaits (27,5 %).

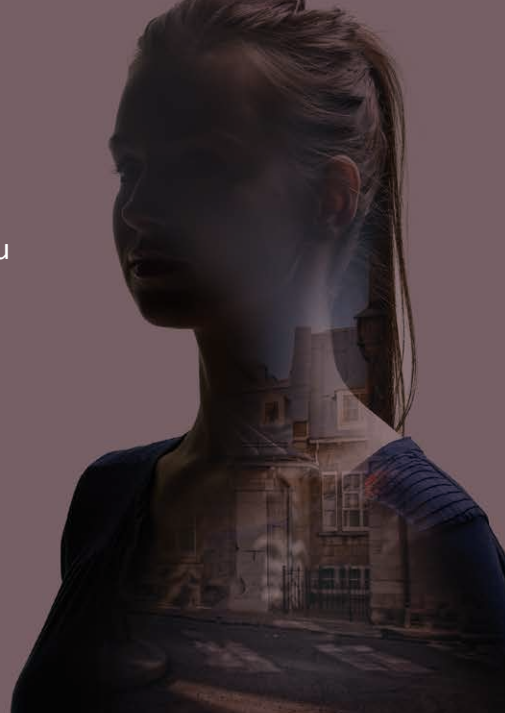
- **25 % des répondants des municipalités de 20 000 à 49 999 habitants n'étaient pas satisfaits de l'extranet mis à leur disposition.**

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	19	47	6	-	-	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	7	11	3	3	-	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	2	3	1	-	-	6
100 000 habitants et plus	2	5	-	-	-	7
Total général	30	66	10	3	-	109
	27,5 %	60,6 %	9,2 %	2,8 %	0,0 %	100,0 %



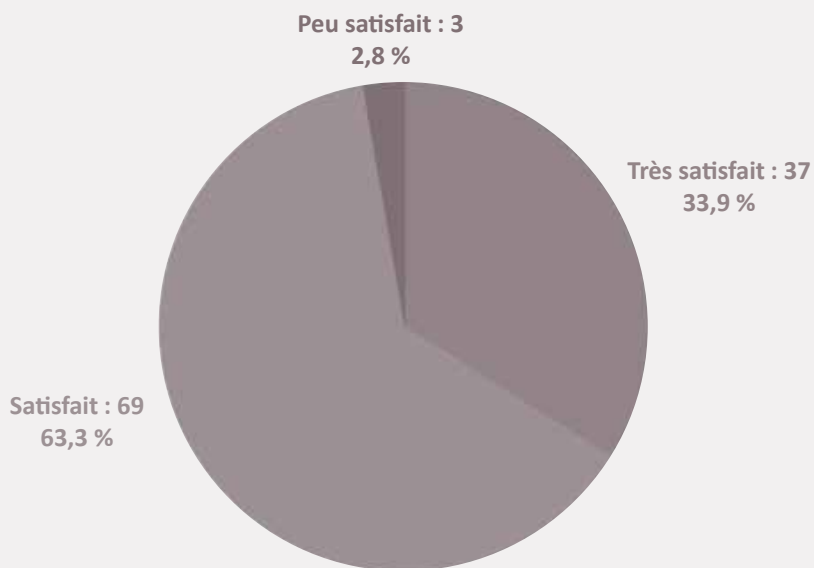
Guide du trésorier

- Globalement, 95,1 % des répondants sont soit satisfaits (62,7 %) ou très satisfaits (32,4 %) du Guide du trésorier mis à leur disposition.
- Le taux de satisfaction le plus élevé concerne l'accessibilité du Guide du trésorier avec 97,2 %.
- Deux répondants sur trois des municipalités de 50 000 à 99 999 habitants sont très satisfaits du Guide du trésorier quant à son accessibilité et à sa clarté.
- 2,8 % des répondants sont peu satisfaits de son accessibilité, 7,3 % de sa clarté et 4,6 % de son utilité.



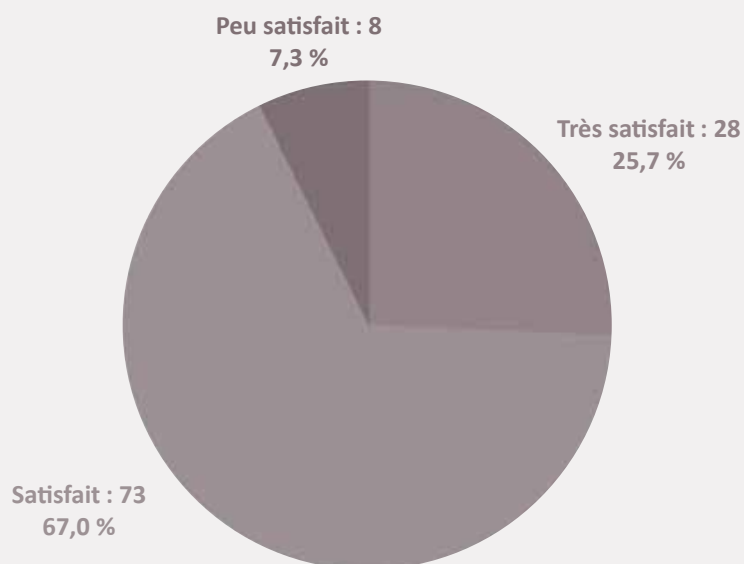
À l'égard du Guide du trésorier accessible dans l'extranet, quel est votre niveau de satisfaction quant à son accessibilité ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	22	48	2	-	-	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	9	14	1	-	-	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	4	2	-	-	-	6
100 000 habitants et plus	2	5	-	-	-	7
Total général	37	69	3	0	0	109
	33,9 %	63,3 %	2,8 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %



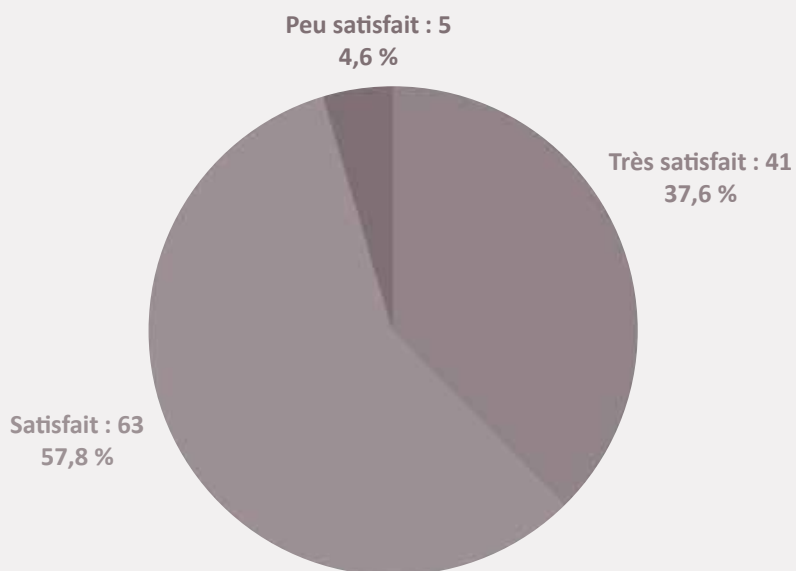
À l'égard du Guide du trésorier accessible dans l'extranet, quel est votre niveau de satisfaction quant à sa clarté ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	20	48	4	-	-	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	4	17	3	-	-	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	2	4	-	-	-	6
100 000 habitants et plus	2	4	1	-	-	7
Total général	28	73	8	0	0	109
	25,7 %	67,0 %	7,3 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %



À l'égard du Guide du trésorier accessible dans l'extranet, quel est votre niveau de satisfaction quant à son utilité ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	29	41	2	-	-	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	6	15	3	-	-	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	4	2	-	-	-	6
100 000 habitants et plus	2	5	-	-	-	7
Total général	41	63	5	-	-	109
	37,6 %	57,8 %	4,6 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %

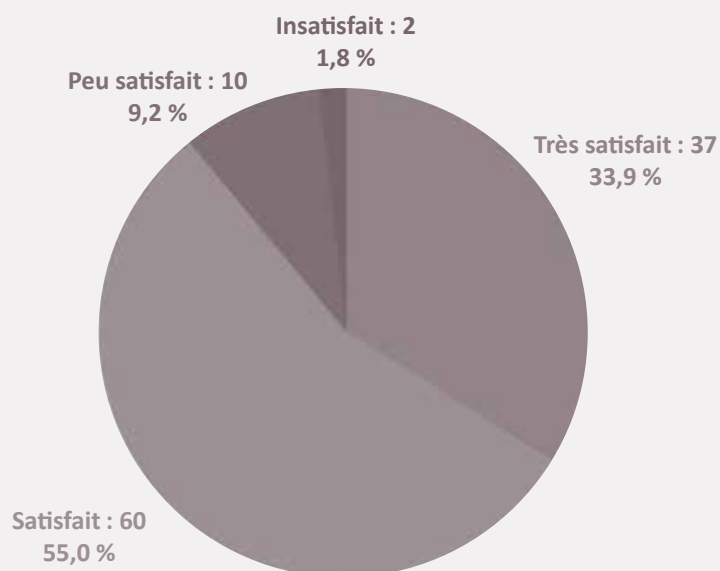


Directives émises par le DGE

À la question « **Quel est votre niveau de satisfaction quant à la clarté des directives émises par le DGE en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales ?** », 89,0 % des répondants ont dit être soit satisfaits (55,0 %) ou très satisfaits (33,9 %).

- **42,9 % des répondants des municipalités de 100 000 habitants et plus sont peu satisfaits (28,6 %) ou insatisfaits (14,3 %).**

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	26	41	5	-	-	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	7	14	2	1	-	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	3	2	1	-	-	6
100 000 habitants et plus	1	3	2	1	-	7
Total général	37	60	10	2	0	109
	33,9 %	55,0 %	9,2 %	1,8 %	0,0 %	100,0 %



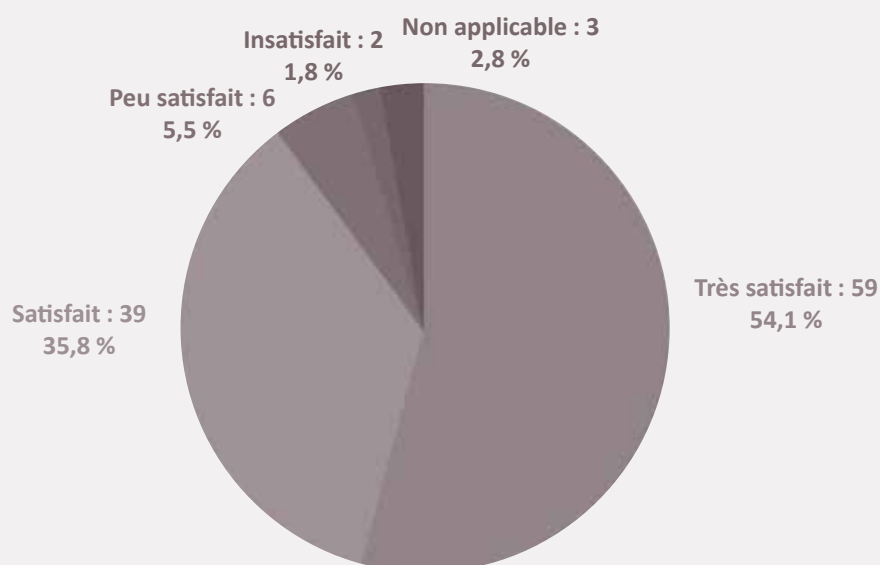
Soutien et accompagnement offerts par le DGE

- Globalement, 91,8 % des répondants sont, soit satisfaits (37,7 %) ou très satisfaits (54,1 %) du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques⁴.
- Le taux de satisfaction quant au soutien et à l'accompagnement par téléphone est de 92,5 %, et de 93,4 % pour les réponses obtenues par courriel⁵.
- Plus de la moitié des répondants sont très satisfaits du soutien et de l'accompagnement offerts par téléphone ou par courriel.
- Les 16 répondants qui ont répondu « non applicable » laissent sous-entendre qu'ils n'ont pas eu de dossiers litigieux à régler ou qu'ils n'ont pas eu besoin de l'aide du DGE.



À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant au soutien téléphonique ?

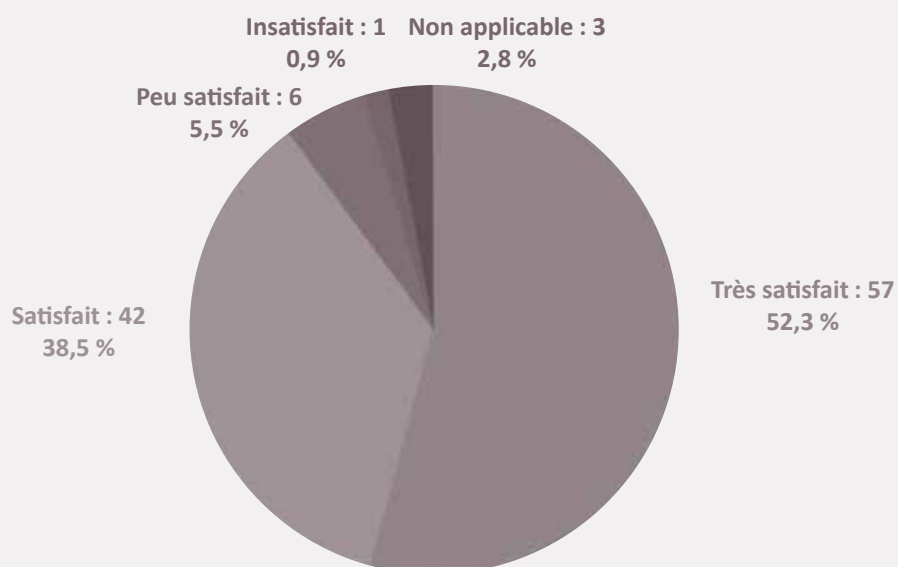
Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	38	30	3	-	1	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	13	6	2	1	2	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	3	2	-	1	-	6
100 000 habitants et plus	5	1	1	-	-	7
Total général	59	39	6	2	3	109
	54,1 %	35,8 %	5,5 %	1,8 %	2,8 %	100,0 %



4. et 5. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

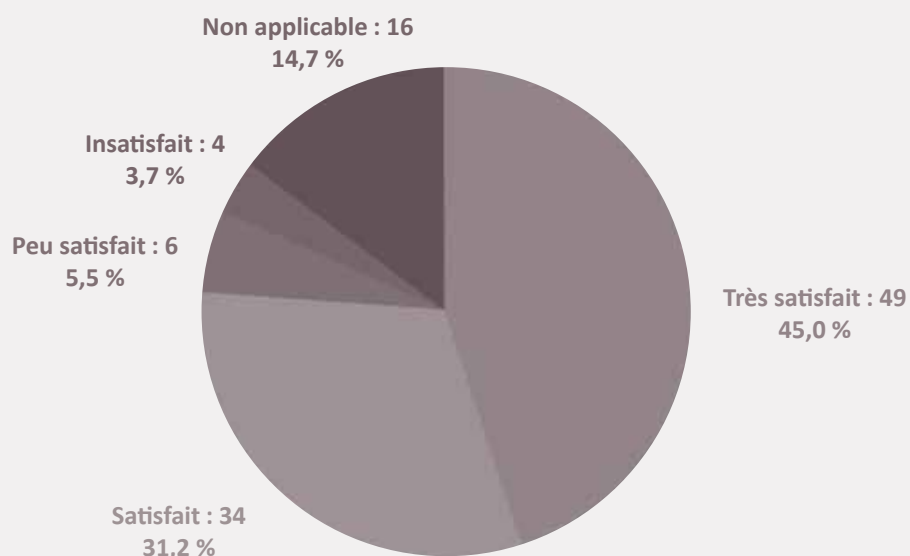
À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant aux réponses obtenues par courriel ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	34	32	4	-	2	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	14	7	1	1	1	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	4	1	1	-	-	6
100 000 habitants et plus	5	2	-	-	-	7
Total général	57	42	6	1	3	109
	52,3 %	38,5 %	5,5 %	0,9 %	2,8 %	100,0 %



À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à la prise en charge de certains dossiers litigieux ?

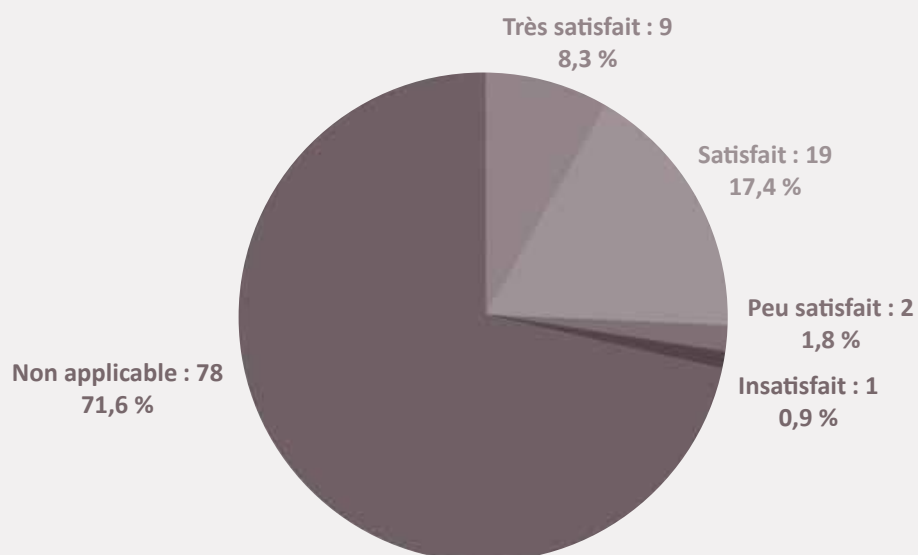
Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	29	22	5	2	14	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	12	8	-	2	2	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	4	2	-	-	-	6
100 000 habitants et plus	4	2	1	-	-	7
Total général	49	34	6	4	16	109
	45,0 %	31,2 %	5,5 %	3,7 %	14,7 %	100,0 %



Dans le cadre de vos fonctions, si vous occupiez également le poste de président d'élection, concernant votre tâche visant à accorder, sous l'autorité du DGE, l'autorisation à un candidat indépendant qui en fait la demande, quel est votre niveau de satisfaction quant à la formation dispensée ?

- 28,4 % des répondants occupaient, en plus du poste de trésorier, les fonctions de président d'élection et ont assisté à la formation.
- 90,3 % d'entre eux étaient satisfaits (61,3 %) ou très satisfaits (29,0 %) de la formation reçue.

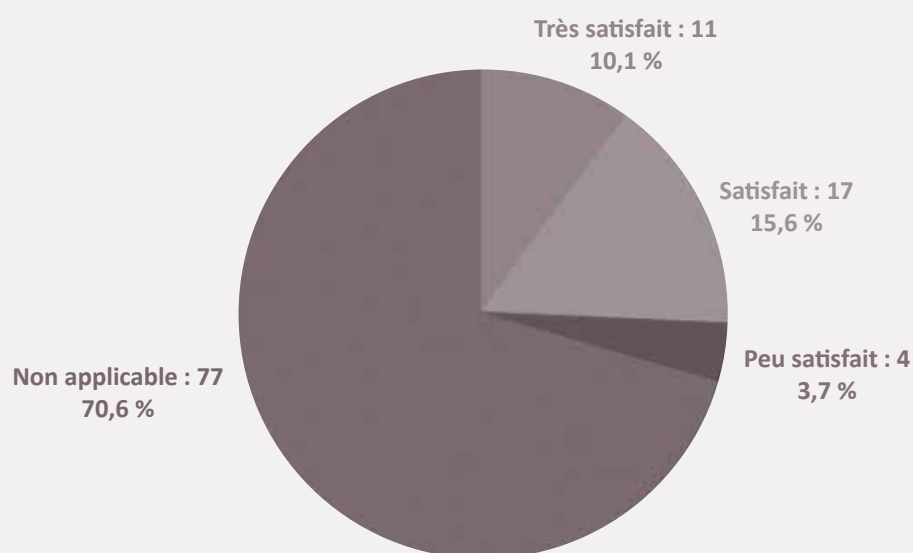
Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	9	17	2	1	43	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	-	1	-	-	23	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	-	1	-	-	5	6
100 000 habitants et plus	-	-	-	-	7	7
Total général	9	19	2	1	78	109
	8,3 %	17,4 %	1,8 %	0,9 %	71,6 %	100,0 %



Dans le cadre de vos fonctions, si vous occupiez également le poste de président d'élection, concernant votre tâche visant à accorder, sous l'autorité du DGE, l'autorisation à un candidat indépendant qui en fait la demande, quel est votre niveau de satisfaction quant au service d'assistance ?

- 29,4 % des répondants occupaient, en plus du poste de trésorier, les fonctions de président d'élection et ont eu recours au service d'assistance du DGE.
- 87,5 % d'entre eux sont satisfaits (51,3 %) ou très satisfaits (34,4 %) de l'assistance reçue.

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	10	16	4	-	42	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	-	1	-	-	23	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	1	-	-	-	5	6
100 000 habitants et plus	-	-	-	-	7	7
Total général	11	17	4	0	77	109
	10,1 %	15,6 %	3,7 %	0,0 %	70,6 %	100,0 %

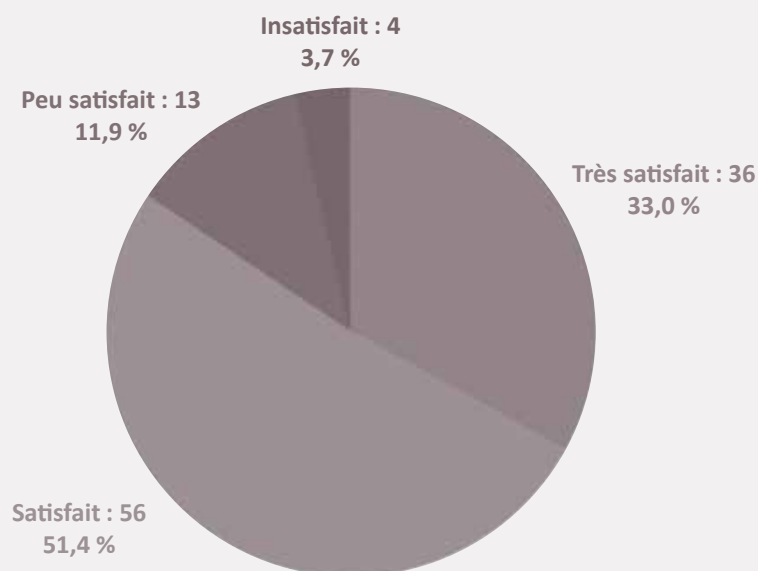


Travail de révision des rapports de dépenses électorales

À la question « **Quel est votre niveau de satisfaction quant à la révision et au suivi de votre travail de vérification des rapports de dépenses électorales ?** », 84,4 % des répondants ont dit être soit satisfaits (51,4 %) ou très satisfaits (33,0 %).

- Parmi les répondants des municipalités de 20 000 à 49 999 habitants, 20 % sont **peu satisfaits** ou **insatisfaits** de la révision et du suivi de leur vérification. Ce taux d'insatisfaction augmente à 43 % dans les municipalités de 100 000 habitants et plus.

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	25	39	7	1	-	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	8	11	3	2	-	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	2	3	-	1	-	6
100 000 habitants et plus	1	3	3	-	-	7
Total général	36	56	13	4	0	109
	33,0 %	51,4 %	11,9 %	3,7 %	0,0 %	100,0 %

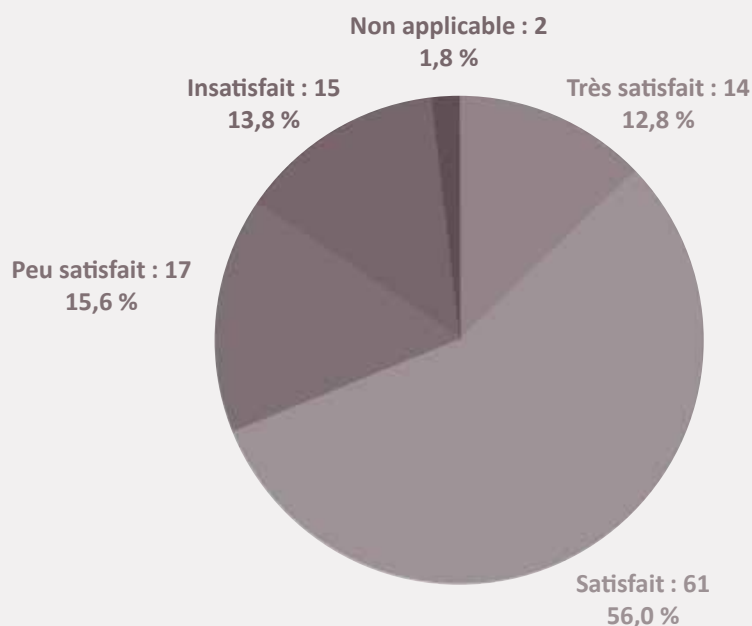


Système informatique AFM

À la question « **Quel est votre niveau de satisfaction quant au système informatique AFM (Autorisation et financement municipal) mis à votre disposition ?** », 70,1 % des répondants ont dit être soit satisfaits (57,0 %) ou très satisfaits (13,1 %)⁶.

- Le système informatique AFM a le plus haut taux d'insatisfaction avec 29,9 % de répondants peu satisfaits (15,9 %) ou insatisfaits (14,0 %)⁷.

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	10	40	11	9	2	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	2	14	4	4	-	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	2	2	-	2	-	6
100 000 habitants et plus	-	5	2	-	-	7
Total général	14	61	17	15	2	109
	12,8 %	56,0 %	15,6 %	13,8 %	1,8 %	100,0 %



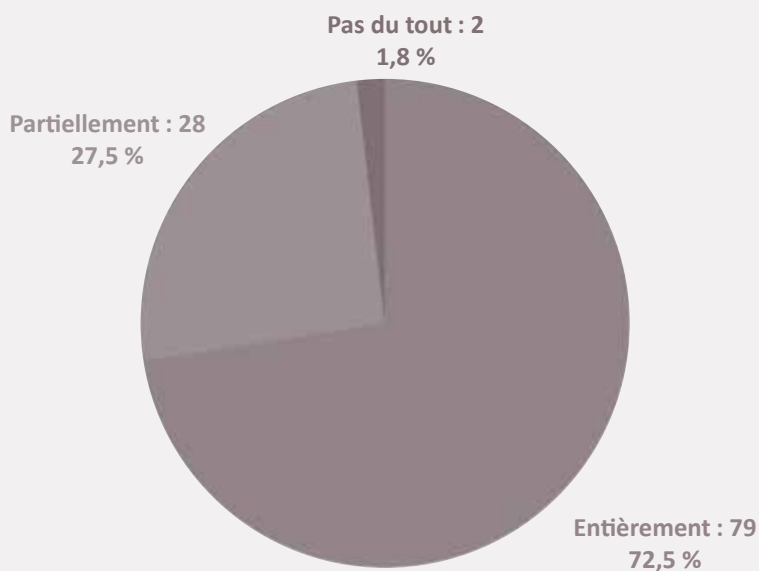
6. et 7. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

Indépendance et rémunération des trésoriers

À la question « **Considérez-vous que vous avez l'indépendance et l'impartialité nécessaires pour assumer vos responsabilités en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales ?** », 72,5 % des répondants ont dit l'avoir entièrement.

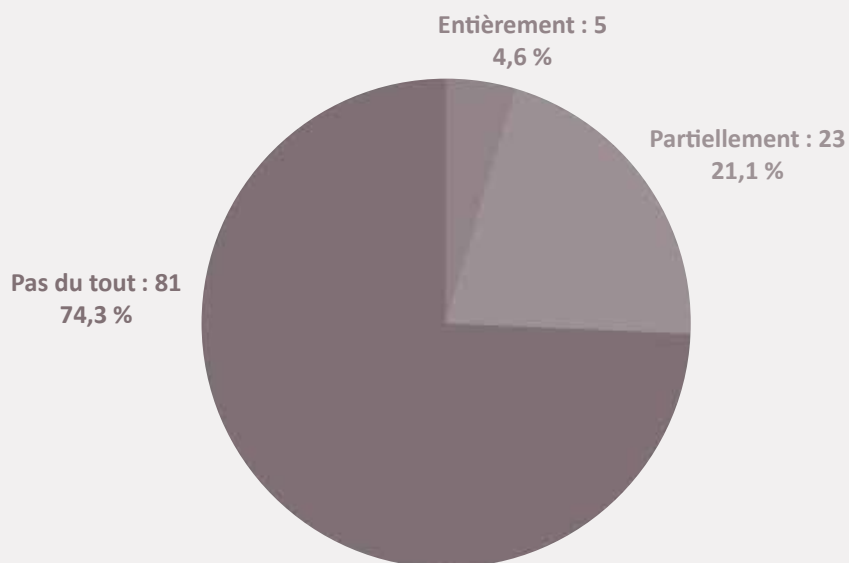
- 27,5 % des répondants estiment ne pas avoir toute l'indépendance et toute l'impartialité nécessaires.
- Dans les municipalités de 20 000 à 49 999 habitants, le tiers des répondants disent ne pas avoir toute l'indépendance et toute l'impartialité nécessaires pour assumer leurs responsabilités.

Population des municipalités	Entièrement	Partiellement	Pas du tout	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	53	19	-	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	16	6	2	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	4	2	-	6
100 000 habitants et plus	6	1	-	7
Total général	79	28	2	109
	72,5 %	25,7 %	1,8 %	100,0 %



À la question « **Considérez-vous que la rémunération que vous touchez a une incidence sur la qualité du travail que vous effectuez en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales ?** », 74,3 % des répondants disent qu'elle n'en a pas du tout.

Population des municipalités	Entièrement	Partiellement	Pas du tout	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	2	15	55	72
Entre 20 000 et 49 999 habitants	1	6	17	24
Entre 50 000 et 99 999 habitants	-	1	5	6
100 000 habitants et plus	2	1	4	7
Total général	5	23	81	109
	4,6 %	21,1 %	74,3 %	100,0 %



ANNEXE



Questionnaire

Contexte

Une partie de la mission du Directeur général des élections (DGE) est de veiller à l'application des règles sur le financement politique. Au palier municipal, le DGE compte sur le travail des trésoriers qui agissent sous son autorité en matière de financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et de contrôle des dépenses électorales.

Le DGE est donc soucieux de la qualité des services offerts et désire mesurer la satisfaction des trésoriers à l'égard des services reçus en lien avec les élections générales du 3 novembre 2013.

Notez que les formulaires ne contiennent aucun renseignement nominatif et que toutes les réponses transmises sont confidentielles.

1. Dans quel groupe de population votre municipalité se situe-t-elle ?

Entre 5 000 et 19 999 habitants ☐

Entre 20 000 et 49 999 habitants ☐

Entre 50 000 et 99 999 habitants ☐

100 000 habitants et plus ☐

2. Quel est votre niveau de satisfaction quant à la période choisie pour dispenser les formations concernant la vérification des rapports de dépenses électorales ?

Très satisfait

☐

Satisfait

☐

Peu satisfait

☐

Insatisfait

☐

Non applicable

☐

3. Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard de l'extranet mis à votre disposition ?

Très satisfait

☐

Satisfait

☐

Peu satisfait

☐

Insatisfait

☐

Non applicable

☐

4. À l'égard du Guide du trésorier accessible dans l'extranet, quel est votre niveau de satisfaction quant à :

Son accessibilité ?

Très satisfait

☐

Satisfait

☐

Peu satisfait

☐

Insatisfait

☐

Non applicable

☐

Sa clarté ?

Très satisfait

☐

Satisfait

☐

Peu satisfait

☐

Insatisfait

☐

Non applicable

☐

Son utilité ?

Très satisfait

☐

Satisfait

☐

Peu satisfait

☐

Insatisfait

☐

Non applicable

☐

5. Quel est votre niveau de satisfaction quant à la clarté des directives émises par le DGE en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

6. À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant :

Au soutien téléphonique ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Aux réponses obtenues par courriel ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

À la prise en charge de certains dossiers litigieux ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

7. Quel est votre niveau de satisfaction quant à la révision et au suivi de votre travail de vérification des rapports de dépenses électorales ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

8. Quel est votre niveau de satisfaction quant au système informatique AFM (Autorisation et financement municipal) mis à votre disposition ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

9. Dans le cadre de vos fonctions, si vous occupiez également le poste de président d'élection, concernant votre tâche visant à accorder, sous l'autorité du DGE, l'autorisation à un candidat indépendant qui en fait la demande, quel est votre niveau de satisfaction quant :

À la formation dispensée ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Au service d'assistance ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

10. Considérez-vous que vous avez l'indépendance et l'impartialité nécessaires pour assumer vos responsabilités en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales ?

Entièrement

☐

Partiellement

☐

Pas du tout

☐

11. Considérez-vous que la rémunération que vous touchez a une incidence sur la qualité du travail que vous effectuez en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales ?

Entièrement

☐

Partiellement

☐

Pas du tout

☐

Le DGE vous remercie du temps consacré pour répondre à ce sondage.

Évaluation de la satisfaction
des trésoriers des municipalités
assujetties au chapitre XIV
de la LERM



FAITS SAILLANTS

Globalement, 97,2 des répondants sont satisfaits (60,9 %) ou très satisfaits (36,2 %) de la prestation de services du DGE en matière de financement électoral¹.

Aucun trésorier n’a totalement été insatisfait de l’accompagnement offert par la Direction du financement des partis politiques et seulement 1,7 % sont peu satisfaits.

Plusieurs trésoriers

ont mentionné ne pas se sentir concernés par les dernières modifications législatives vu la petite taille de leur municipalité et tandis que les partis politiques n’y sont pas autorisés.

LE PLUS HAUT TAUX
D’INSATISFACTION
EST DE 4,2 % ET CONCERNE
LA CLARTÉ DES DOCUMENTS
REMIS PAR LE DGE.

1. Excluant la question n° 4 du sondage.

Synthèse des résultats

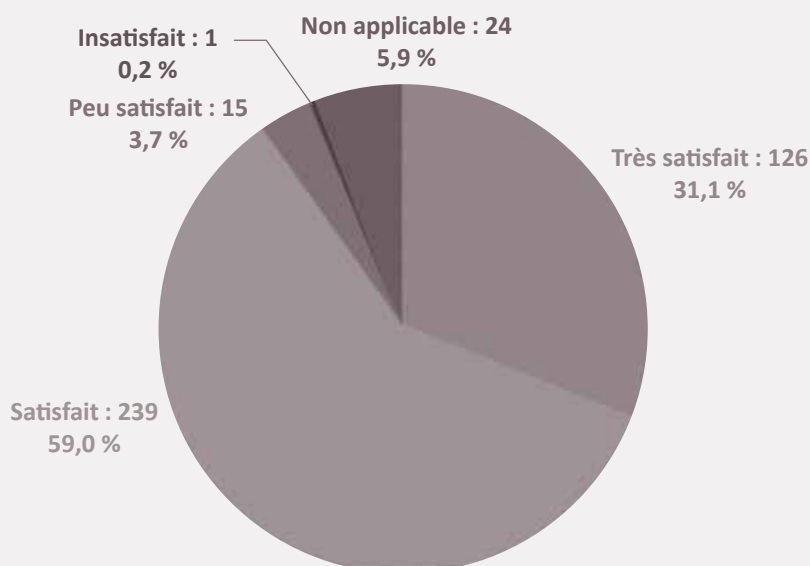
Cette portion du rapport présente l'évaluation générale permettant de connaître le niveau de satisfaction des répondants par rapport aux critères évalués, soit le niveau de clarté des directives émises par le DGE, les correspondances reçues du DGE et le soutien et l'accompagnement offerts par le DGE. Nous avons également sondé les trésoriers sur l'avis qu'ils portent concernant leur indépendance et leur impartialité lorsqu'ils agissent en matière de financement électoral de même que sur leur opinion sur les nouveautés législatives applicables à leur municipalité au cours des dernières élections générales tenues le 3 novembre 2013.



Clarté des directives émises par le DGE

À la question « **Quel est votre niveau de satisfaction quant à la clarté de la directive transmise par le DGE à l'égard de l'administration des rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 100 \$ ou plus (D-M-XIV-1) ?** », 95,8 % des répondants ont dit être soit satisfaits (62,7 %) ou très satisfaits (33,1 %)².

	Nombre	%
Très satisfait	126	31,1 %
Satisfait	239	59,0 %
Peu satisfait	15	3,7 %
Insatisfait	1	0,2 %
Non applicable	24	5,9 %
Total	405	100,0 %



2. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

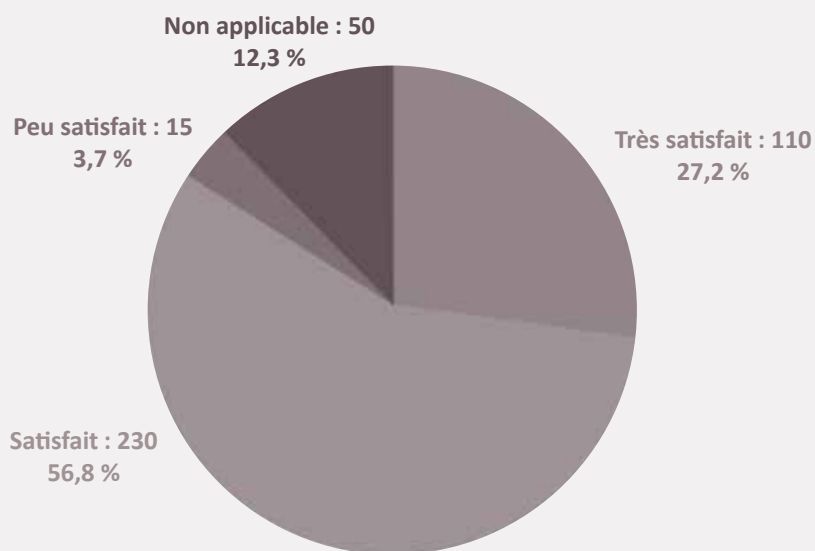
Correspondances transmises par le DGE

Globalement, le taux de satisfaction à l'égard des correspondances transmises par le DGE à l'attention des trésoriers municipaux est de 96,9 %. En effet, les répondants sont satisfaits à 66,7 % ou très satisfaits à 30,2 %³.

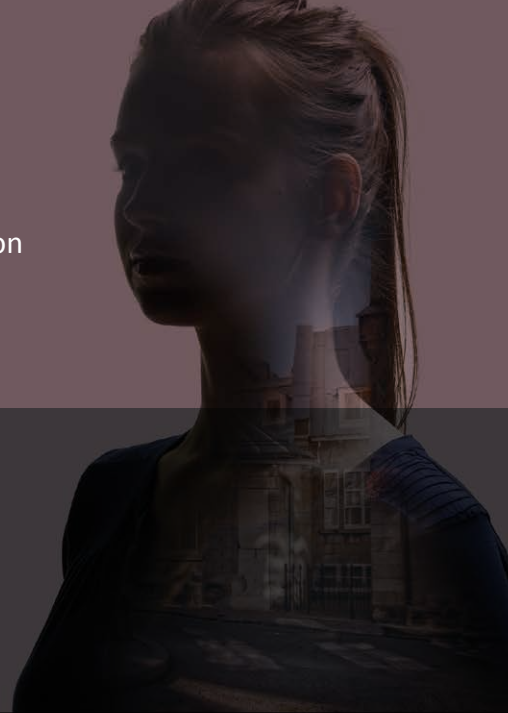
À l'égard des différentes correspondances transmises par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à leur clarté ?

- Les trésoriers font état de plus de satisfaction envers la fréquence (98 %) des correspondances transmises par la Direction du financement des partis politiques qu'envers leur clarté (95,8 %)⁴.

	Nombre	%
Très satisfait	110	27,2 %
Satisfait	230	56,8 %
Peu satisfait	15	3,7 %
Insatisfait	-	0,0 %
Non applicable	50	12,3 %
Total	405	100,0 %

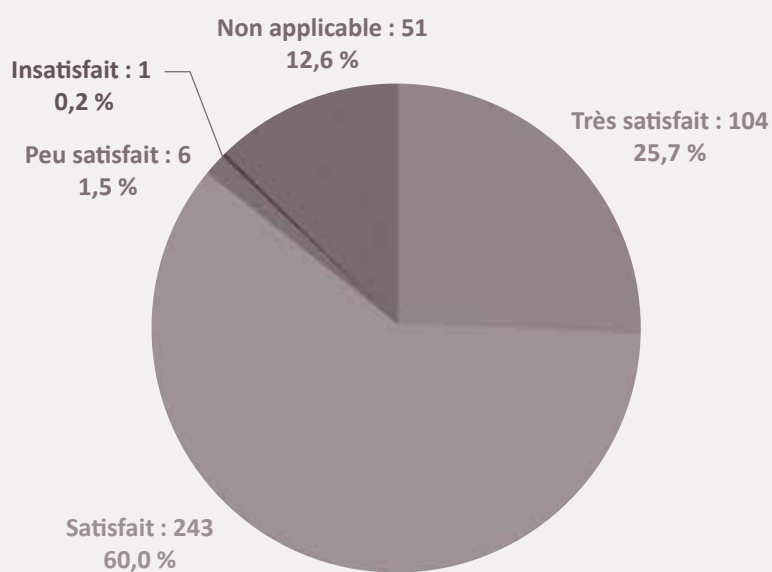


3. et 4. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.



À l'égard des différentes correspondances transmises par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à leur fréquence ?

	Nombre	%
Très satisfait	104	25,7 %
Satisfait	243	60,0 %
Peu satisfait	6	1,5 %
Insatisfait	1	0,2 %
Non applicable	51	12,6 %
Total	405	100,0 %

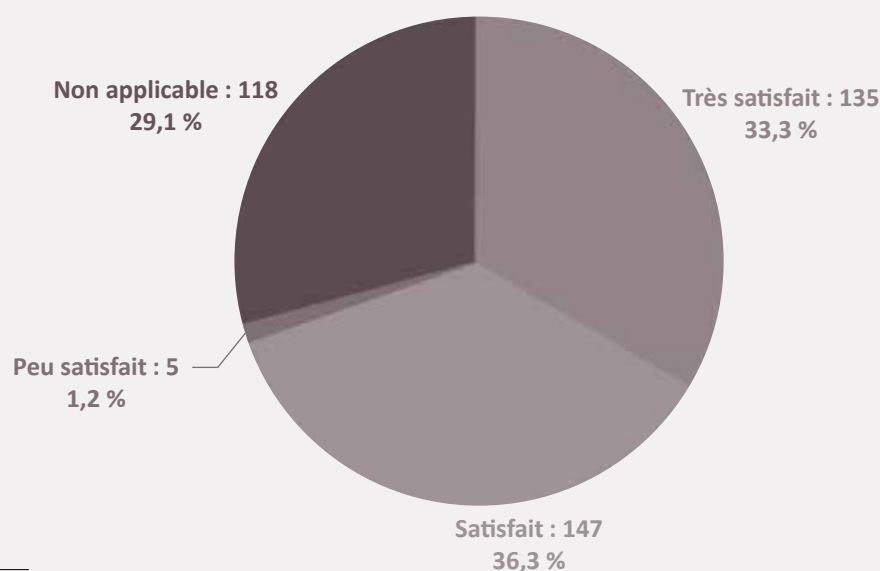


Soutien et accompagnement offerts par le DGE

- Globalement, 98,3 % des répondants sont soit satisfaits (53,5 %) ou très satisfaits (44,8 %) du soutien et de l'accompagnement offerts par le personnel de la Direction du financement des partis politiques⁵.
- 47,1 % des trésoriers ont répondu « non applicable » à au moins une question concernant le soutien et l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques. Cela laisse croire qu'ils n'ont pas eu besoin de l'aide du DGE dans l'exercice de leur fonction.

À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant au soutien téléphonique ?

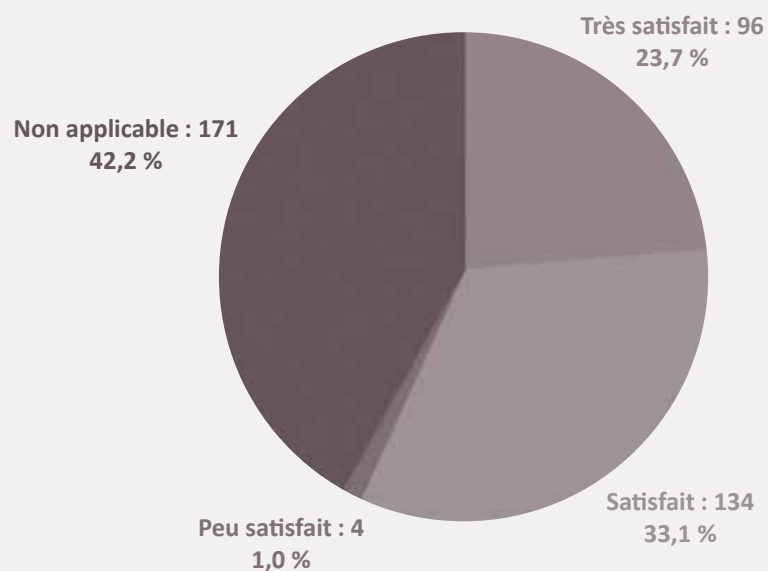
	Nombre	%
Très satisfait	135	33,3 %
Satisfait	147	36,3 %
Peu satisfait	5	1,2 %
Insatisfait	-	0,0 %
Non applicable	118	29,1 %
Total	405	100,0 %



5. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

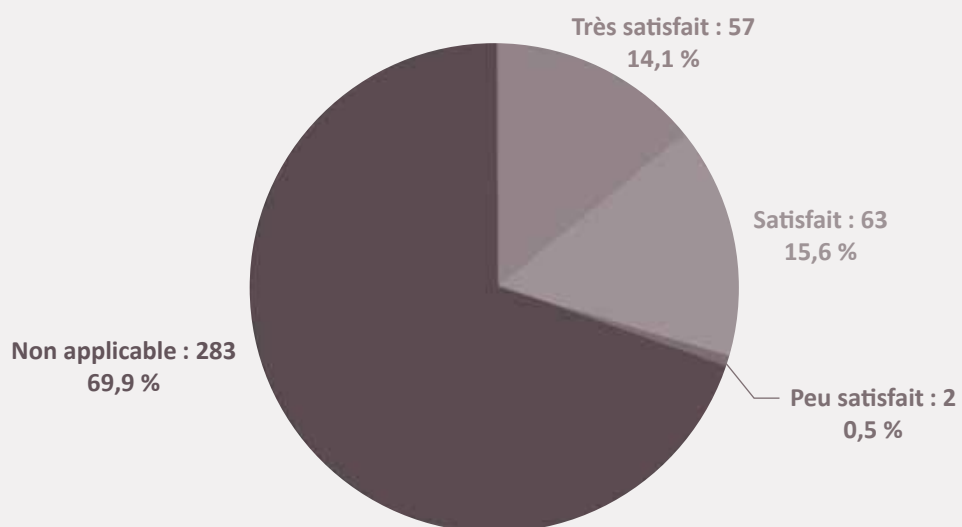
À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant aux réponses obtenues par courriel ?

	Nombre	%
Très satisfait	96	23,7 %
Satisfait	134	33,1 %
Peu satisfait	4	1,0 %
Insatisfait	-	0,0 %
Non applicable	171	42,2 %
Total	405	100,0 %



À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à la prise en charge de certains dossiers litigieux ?

	Nombre	%
Très satisfait	57	14,1 %
Satisfait	63	15,6 %
Peu satisfait	2	0,5 %
Insatisfait	-	0,0 %
Non applicable	283	69,9 %
Total	405	100,0 %

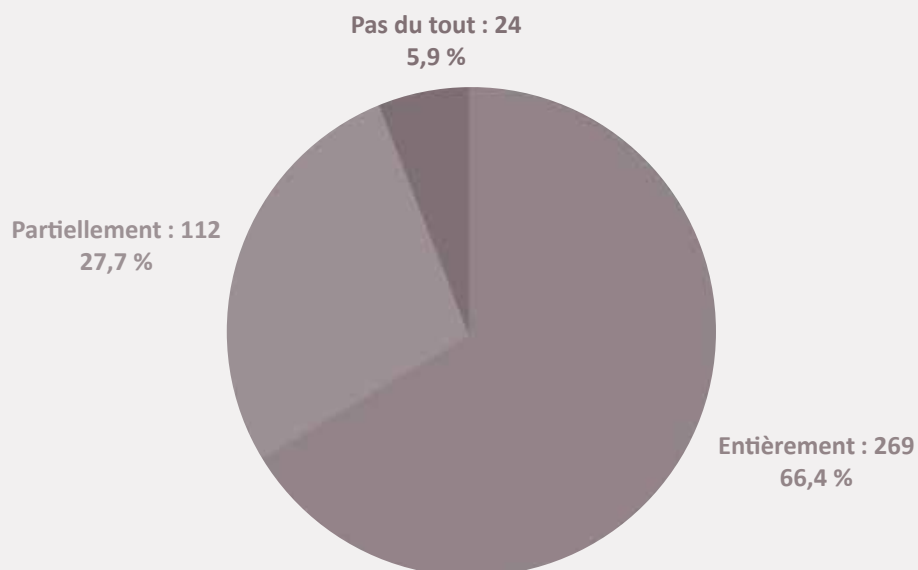


Indépendance et impartialité des trésoriers

À la question « **Considérez-vous que vous avez l'indépendance et l'impartialité nécessaires pour assumer vos responsabilités en matière de financement électoral ?** », 66,4 % des répondants estiment l'avoir entièrement.



	Nombre	%
Entièrement	269	66,4 %
Partiellement	112	27,7 %
Pas du tout	24	5,9 %
Total	405	100,0 %



Modifications législatives adoptées

Nous avons posé la question suivante aux trésoriers municipaux : « Comment voyez-vous les dernières modifications législatives en matière de financement électoral dans votre municipalité ? »

- Les commentaires concernant les dernières modifications législatives sont partagés. Bien que certains trésoriers les trouvent adéquates et nécessaires, plusieurs ne se sentent pas concernés. En effet, les candidats n'engagent peu de dépenses électorales, les dons qui leur sont versés sont plutôt limités et les partis politiques ne sont pas autorisés dans leur municipalité.
- Plusieurs trésoriers estiment que ces nouvelles règles ne devraient pas s'appliquer aux petites municipalités. Par contre, bon nombre d'entre eux pensent que ces règles étaient nécessaires dans les grandes municipalités.
- Quelques-uns font part de la surcharge de travail que ces nouvelles règles apportent pour « rien ».
- Quelques trésoriers disent avoir de la difficulté à obtenir les formulaires des candidats, particulièrement les candidats non élus. Il semblerait que certains candidats ne prenaient pas au sérieux leur demande.
- Plusieurs trésoriers mentionnent que les nouvelles règles sont difficilement comprises par les candidats qui ne prennent pas connaissance des lois qui les encadrent.
- Certains trésoriers estiment que les nouvelles règles ne vont pas encore assez loin pour contrer tout abus possible.

Commentaires des répondants

- Acceptables.
- Adéquates et simples à appliquer (petite municipalité).
- Appréciables.
- Après les derniers scandales, il est normal que de nouvelles normes viennent s'ajouter pour éviter les possibles fraudes. Ce qui est dommage, c'est que toutes les municipalités doivent toujours se plier sans cesse à de nouvelles règles de sécurité qui augmentent la complexité du travail même si elles ne sont pas touchées par ces possibles fraudes.
- Assez complexes pour les petites municipalités.
- Au minimum, pour tout le travail à accomplir en même temps que nos autres tâches à titre de directeur général.
- Avec l'aide du DGE, il n'y a pas de problème.
- Avoir moins de rapports à remplir.
- Beaucoup de responsabilités.

- Bien encadrées.
- Bien précises et claires.
- Bien, tout doit être clair et limpide, donc plus il y aura de resserrements, plus le financement électoral sera fait dans les règles.
- Bonne décision.
- Ça demande de la vigilance de la part du président d'élection dans l'application de ces nouvelles règles. Cependant, nous n'avons pas vraiment de problèmes dans les petites municipalités.
- Ça touche très peu notre municipalité, car très peu de financement électoral.
- Ce n'est pas un document à déposer qui empêchera une personne malhonnête de s'infiltrer. Il devrait y avoir des exigences à combler pour devenir un élu municipal. On devrait offrir une formation de base aux personnes qui désirent devenir candidats afin qu'elles sachent dans quoi elles s'embarquent, et les candidats devraient pouvoir répondre à un certain test avant de pouvoir devenir élu municipal, car il y a trop de conséquences.
- Ce sera plus juste pour tous.
- Cela me convient.
- Cela me semble correct.
- Cela me semble être bien adapté pour les municipalités.
- Cela n'a eu aucune incidence au moment des dernières élections. De la paperasse supplémentaire qui ne garantit aucunement un meilleur contrôle.
- Cela ne pose aucun problème pour notre municipalité.
- Cela nous concerne peu en étant une petite municipalité rurale.
- Cela sera plus ardu... surtout pour faire remplir les formulaires requis par les candidats.
- Ces changements n'ont pas d'impact, car jusqu'à maintenant personne ne dépense de sommes ni n'en reçoit.
- Ces modifications amélioreront la surveillance en la matière.
- Ces modifications viennent caractériser l'impartialité et la transparence pour les candidats.
- Ces modifications vont permettre un peu plus de transparence.
- C'est bien pour les villes, mais peu pertinent pour les petites municipalités comme celle où je travaille. Par ailleurs, je ne trouve pas la mesure excessive et elle est assez simple à remplir une fois qu'on comprend bien les règles.
- C'est bien que les candidats et candidates aient une telle ligne de conduite.
- C'est bien, mais on devrait avoir plus de publicité et/ou de documents.
- C'est clair et ça ne pose pas de difficulté particulière.
- C'est correct et je crois être en mesure de bien l'appliquer, d'informer les candidats et de transmettre les rapports dans le délai imparti.

- C'est correct, mais pas certaine que tout le monde nous lit.
- C'est équitable.
- C'est OK sinon plus lourd à gérer.
- C'est plus clair, mais nos prérogatives sont très limitées.
- C'est plus transparent et équitable.
- C'est très bien pour les principes d'équité et de transparence des élus.
- C'est un progrès, reste à savoir si cette législation sera fiable.
- C'est un très bon moyen pour avoir un meilleur suivi et un meilleur contrôle des contributions obtenues par chacun des candidats. Par contre, pour les municipalités de moins de 5 000 habitants comme la nôtre, les règles devraient effectivement être simplifiées.
- Comme nous sommes une petite municipalité et qu'il n'y a pas de parti politique, c'est chaque candidat qui finance son élection. Mais le fait d'avoir l'obligation de transmettre un rapport de dépenses électorales, cela demande aux candidats d'être beaucoup plus transparents.
- Compliquées pour pas grand-chose dans une petite municipalité.
- Compliquées et surplus de travail surtout quand on fait le travail de président d'élection en même temps.
- Puisque les candidats sont tous indépendants et surtout qu'ils ont tous été élus par acclamation aux élections de novembre 2013, l'application des nouvelles règles a été simplifiée et sans inconvénient.
- Les règles sur le financement en général permettent une meilleure pratique de l'application des principes démocratiques.
- Considérant la petite taille de notre municipalité, cela n'a pas eu d'incidence particulière parce que les candidats n'obtiennent pratiquement jamais de financement autre que de payer eux-mêmes certains petits frais liés à l'impression d'un dépliant par exemple.
- Considérant que ce point n'est pas présent étant donné notre petite municipalité de +/- 235 électeurs, je lis ces modifications ou renseignements comme informations seulement.
- Convenables.
- Correctes, sans plus ni moins.
- Correctes et nécessaires.
- Dans la pratique, les élus ne reçoivent pas de financement électoral dans notre municipalité de moins de 500 habitants.
- Dans les petites municipalités, le financement électoral est moins important que dans les municipalités plus importantes. Donc, à cet égard, je crois que les dernières modifications sont justifiées.
- Dans les petites municipalités, les gens ne financent pas les candidats pour une élection générale ou partielle et les candidats n'ont pas de grosses dépenses à effectuer. Pour nous, c'est plus de paperasse, mais nous comprenons que la loi est là pour tous, et c'est très bien pour les grosses municipalités.

- Dans nos petites municipalités, il n'y a pas beaucoup de dépenses électorales et de dons faits aux candidats pour mener leur campagne, donc pas beaucoup de choses à déclarer sur le formulaire destiné à cette fin.
- Dans notre cas, nous n'avons pas de financement électoral jusqu'à présent alors nous ne sommes pas touchés encore par cela.
- Dans notre petit village, les campagnes électorales nécessitent rarement ou même jamais de frais de cabale ; tout se fait de porte-à-porte, sans affiche ni collectes de fonds.
- Dans notre petite municipalité de 484 habitants, le financement électoral n'est pas une grosse affaire. Certains candidats ne font aucune activité électorale qui nécessite du financement.
- Dans une petite municipalité comme la nôtre, je ne vois pas la nécessité de produire les déclarations, surtout pour les non élus. De plus, ce rapport est difficile à obtenir des non élus, ne se sentant plus concernés.
- D'autres tâches ajoutées... mais un traitement facile, heureusement!
- Davantage de bureaucratie qui sera contournée de toute façon. Quelqu'un trouve toujours le moyen.
- De ce que j'ai lu, cela me semble satisfaisant, mais je ne l'ai pas appliqué encore, puisque aucune personne ne s'est prévalu de ce droit.
- Des modifications sont continues, donc nous nous adaptons au fur et à mesure.
- D'un très bon œil.
- Elles devraient normalement répondre aux besoins exprimés.
- Elles n'ont pas eu beaucoup d'impact dans notre municipalité.
- Elles sont claires et précises.
- En ce qui a trait aux municipalités de 5 000 habitants et moins, tout est parfait.
- Encore des choses à faire par les trésoriers de municipalité...
- Entièrement d'accord.
- Est-ce réellement utile ?
- Étant une municipalité de moins de 1 000 habitants, il n'y a pas de problème concernant le financement électoral. Alors, les modifications législatives ont rendu plus lourdes les procédures administratives, mais cela ne nous empêche pas de respecter la loi.
- Étant une petite municipalité, ces modifications législatives en matière de financement électoral nous touchent peu.
- Étant une très petite municipalité je ne crois pas avoir besoin de veiller au financement des partis. Toutefois, l'information reçue est pertinente dans le cas où un jour elle deviendrait nécessaire.
- Faciles à comprendre pour les candidats.
- Faciles d'application considérant le peu de dépenses des candidats.

- Faciles d'application, mais difficilement compréhensibles de la part des candidats.
- Il faudrait qu'elles soient plus punitives et que les élus sentent qu'ils ne peuvent faire de fausse déclaration sous peine d'une amende très conséquente.
- Généralement, s'appliquent en partie, car il n'y a pas de partis politiques et peu de dons ou d'aide financière extérieure aux candidats. Les frais engagés par leur campagne se résument en général à un envoi postal aux résidents : plus ou moins 100 \$ dans notre cas.
- Ici, nous sommes une petite municipalité et je crois que ces modifications ne seront pas un gros changement.
- Il est certain que dans nos petites localités, cette problématique est de moindre importance, mais de toute évidence il est important d'avoir des règles claires.
- Il est difficile de faire comprendre aux candidats l'importance et les obligations qui sont liées au financement puisqu'ils ne collectent aucuns fonds. Ils sont les seuls à contribuer à leur campagne électorale et ne veulent pas voir l'importance de leurs dépenses.
- Elles étaient nécessaires.
- Il ne faudrait pas avoir de formulaire à remplir pour les candidats élus par acclamation.
- Il n'y a pas de financement électoral dans notre petite municipalité, mais je suis quand même favorable à toute législation favorisant la transparence et l'équité.
- Il n'y a pas de problème particulier dans notre municipalité, n'ayant aucun parti politique, les candidats n'étant que simples citoyens n'investissant aucun budget dans leur campagne. Il n'y a aucune collecte de fonds, habituellement.
- Il s'agit de bonnes mesures. Cependant, jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu à composer avec ce genre de situation.
- Elles sont difficiles à comprendre par les candidats, même après une rencontre sur le sujet.
- Il y avait plusieurs formulaires disponibles concernant le financement électoral et cela portait à confusion.
- Impact négligeable.
- Intéressantes.
- Inutiles. Il n'y avait pas de réelles obligations de reddition de comptes. De plus, les candidats n'avaient pas à déclarer les dons de moins de 100 \$. Il était donc impossible de concilier les revenus et les dépenses. Les candidats n'avaient pas non plus à fournir de pièces justificatives. Si le DGE était sérieux, il exigerait des déclarations de tous les dons, avec pièces justificatives des revenus et dépenses, et une conciliation.
- J'aimerais qu'elles soient rappelées par le Directeur général des élections au moment de la prochaine élection.
- Je comprends l'adoption de ces modifications, mais je ne crois pas que cela s'applique à nos petites municipalités.

- Je considère que même lorsqu'on agit dans les municipalités de moins de 1 000 habitants, les règles doivent être suivies par tout le monde, et c'est plus intéressant pour les nouveaux élus, ils sentent moins de pression sur leurs épaules.
- Je crois que le fait de diminuer les subventions autorisées de 1 000 \$ à 300 \$ fera qu'il y aura tout simplement plus de prête-noms.
- Je crois que les candidats ne considèrent pas important de noter les montants qu'ils ont dépensés pour leur propre élection.
- Je crois que les lois sont faites pour les grosses municipalités. Les municipalités de 1 000 habitants et moins devraient être régies par des normes plus souples.
- Je les vois positivement.
- Je n'ai pas d'opinion là-dessus, car dans les petites municipalités, comme la nôtre, ça ne s'applique pas.
- Je n'ai pas vraiment d'opinion. Je peux dire que c'est une tâche de plus pour le président d'élection. Cela devrait être la responsabilité totale des candidats, car ceux qui ne sont pas élus ne produisent pas nécessairement les formulaires. C'est un suivi que nous devons faire.
- Je suis d'accord avec ces modifications.
- Je suis entièrement en accord.
- Je suis satisfait de voir des resserrements de ce côté, car trop de magouille se fait en période électorale.
- Je trouve que les suivis à faire dans une municipalité comme la nôtre (moins de 1 000 habitants) sont laborieux par rapport au financement.
- La municipalité étant petite, elle est peu touchée par du financement électoral.
- La question de financement dans notre municipalité n'existe pas. Pas ou très peu de dépenses électorales au moment des élections par les candidats, donc tout rapport me semble inutile.
- La responsabilité d'obtenir les déclarations repose trop sur les secrétaires-trésoriers. Il faut souvent « courir » après les déclarations, insister, rappeler, et ce n'est pas notre rôle.
- Le plus laborieux est de courir après les candidats non élus pour obtenir les informations. Pour certains, les formulaires étaient trop compliqués à remplir.
- Le processus est quand même lourd pour une petite municipalité. Nos élus ne font pas de dépenses, surtout s'ils sont élus par acclamation.
- Les candidats dépensent peu considérant que nous sommes une petite municipalité. Cela ne semblait pas être dérangeant. Toutefois, faire un don par chèque semblait en agacer certains. Or, je trouve excellente l'idée des chèques, car les versements en espèces sont plus difficiles à contrôler.
- Les modifications législatives adoptées en matière de financement électoral concernent plus les villes, et non les petites municipalités comme la nôtre.
- Les règles étaient bien comprises par nos candidats et candidates.
- L'obligation pour les candidats de remplir un formulaire leur permet de constater le sérieux de la loi et de ses conséquences.

- Meilleur encadrement de cette pratique. Les candidats sont plus sensibles à cet égard.
- Meilleure sensibilisation des candidats relativement au financement.
- Mesures efficaces.
- Modifications justes.
- Ne devraient pas s'appliquer aux municipalités de moins de 5 000 habitants.
- Ne sont pas très réalistes au regard des municipalités de très petites tailles et des élus qui ne forment aucune équipe politique.
- Nécessaires.
- Nous arrivons à gérer ces modifications puisque nous sommes dans une petite localité.
- Nous devons être rigoureux dans l'application des règles.
- Nous n'avons pas eu à nous préoccuper de cette question réellement, mais avons quand même reçu les déclarations des candidats à cet effet.
- Pour nous, peu d'impact.
- Nous ne pouvons que recevoir les déclarations des candidats, puisque nous ne sommes pas en mesure d'en faire la vérification.
- Nous pensons que des modifications étaient devenues nécessaires puisque le DGE les a faites.
- Nous sommes satisfaits des dernières modifications législatives.
- Nous sommes une petite municipalité. Il n'y a aucun financement électoral qui se fait par et pour les candidats. Ce n'est pas comme les grandes villes où il y a plusieurs partis qui se présentent aux postes de maire ou de conseiller. Mais cette modification est une bonne chose.
- On essaie d'attraper un original en s'attaquant aux mouches noires sur son dos!
- Parfois, je trouve que les lois sont toutes faites pour les villes. Nous, c'est un peu différent étant un petit village alors cela est un peu lourd à gérer.
- Pas applicable pour notre petite municipalité de 300 habitants.
- Pas de changement majeur puisque nous sommes une petite municipalité.
- Pas de problème rencontré avec le financement, ni avant ni après.
- Pas d'impact significatif.
- Pas nécessaire pour les petites municipalités.
- Pas ou peu d'impact dans notre municipalité.
- Pas vraiment applicables pour une petite municipalité comme la nôtre.
- Permet un meilleur suivi et une meilleure transparence sur le plan du financement.
- Peu applicables dans ma municipalité, car la plupart des candidats n'avaient pas de dépenses électorales. Ce sont donc pratiquement tous des rapports « en blanc » qui me sont parvenus et que je vous ai transmis.

- Peu d'impact puisque le financement est presque inexistant. En général, un pas dans la bonne direction.
- Peu utiles.
- Plus d'information sur ces modifications.
- Pour de petites municipalités, je trouve que le rapport des dons est inutile puisque les élus ne font généralement pas de campagne électorale en tant que telle, mais je comprends que par principe on ne peut pas exiger quelque chose de seulement une partie des municipalités.
- Pour les élus des petites municipalités c'est très peu compris et jugé inutile.
- Pour les municipalités de moins de 5 000 habitants, chaque candidat peut s'accorder un budget de 1 000 \$ (300 \$ + 700 \$) avec pièces justificatives et chèques pour les montants de 100 \$ et plus. En réalité, tous les montants comptants qu'ils ne déclarent pas leur permettent de dépenser beaucoup plus. Quel est véritablement l'objectif de la démarche ?
- Pour les municipalités de très petite taille, et en manque de personnel, ça nous donne une surcharge de travail, en plus non rémunérée.
- Pour une municipalité de 1 100 habitants tout comme plus de 500 autres au Québec, ces règles n'ont pas d'effet sinon une procédure de plus.
- Pour une municipalité de très petite taille, je trouve que c'est de la paperasse et du travail supplémentaires pour la présidence d'élection, surtout quand nous sommes la seule personne au bureau.
- Rassurantes et saines.
- Sans problématique majeure. Elles établissent un cadre de travail clair.
- S'il n'y en a pas eu d'autres depuis l'élection de novembre dernier, nous réussissons à suivre.
- Elles sont plus claires.
- Sur le fonds des modifications à la loi, je n'ai pas de commentaires. Toutefois, le cadre de l'application est clair ; le Service du financement m'a adressé un rappel que j'apprécie vraiment.
- Tant que c'est pour le bien de tous, je n'ai pas d'objection.
- Tout à fait d'accord avec ces modifications.
- Tout de même assez compliquées, surtout de recevoir le formulaire des candidats non élus.
- Très appropriées et pertinentes.
- Très bien acceptées, mais peu comprises par les candidats.
- Très bien, oblige les futurs élus à faire preuve de transparence.
- Très difficiles à comprendre pour les candidats. La plupart jugent cela inutile, car les problèmes liés au financement ne sont pas dans « notre cour ».
- À mon avis, superflus comme procédure. Cela demeure très administratif et je ne pense pas que l'objectif des nouvelles législations soit atteint.

- Très peu d'impact. Cependant, il s'agit de bonnes mesures.
- Trop compliquées pour nos petites municipalités.
- Trop petite municipalité, il n'y a pas de financement électoral, donc seulement un travail supplémentaire et inutile pour nous.
- Un peu difficile à appliquer pour une petite municipalité. Les gros enjeux ne se jouent pas dans les petites municipalités. Devraient être allégées pour les municipalités de moins de 2 000 habitants.
- Un peu lourd à gérer pour les petites municipalités de moins de 1 000 habitants. Il n'y a pratiquement pas de dons aux candidats et leurs seules dépenses sont souvent une parution dans le journal local ou bien une distribution postale sur le territoire de la municipalité : dépense d'un maximum de 100 \$.
- Un problème de plus à gérer.
- Une amélioration importante. Une très bonne chose.
- Vivant dans un tout petit milieu, il est certain que nos élus ou candidats aux élections n'ont que très peu de chance de déroger à la loi sans que cela puisse être perceptible. Mais dans les grands centres, il était nécessaire d'agir !
- Ça devrait être pour les municipalités de plus de 500 habitants.
- La machine électorale municipale commence à être compliquée. Donc, si jamais il vous vient l'idée de rajouter des normes et des étapes aux processus, espérons que d'autres seront laissées de côté.

ANNEXE



Questionnaire

Contexte

Une partie de la mission du Directeur général des élections (DGE) est de veiller à l'application des règles sur le financement politique. Au palier municipal, le DGE compte sur le travail des trésoriers qui agissent sous son autorité en matière de financement électoral des candidats.

Le DGE est donc soucieux de la qualité des services offerts et désire mesurer la satisfaction des trésoriers à l'égard des services reçus en lien avec les élections générales du 3 novembre 2013.

Notez que les formulaires ne contiennent aucun renseignement nominatif et que toutes les réponses transmises sont confidentielles.

1. Quel est votre niveau de satisfaction quant à la clarté de la directive transmise par le DGE à l'égard de l'administration des rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 100 \$ ou plus (DGE-1038) ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

2. À l'égard des différentes correspondances transmises par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à :

Leur clarté ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Leur fréquence ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

3. À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant :

Au soutien téléphonique ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Aux réponses obtenues par courriel ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

À la prise en charge de certains dossiers litigieux ?

Très satisfait

☐

Satisfait

☐

Peu satisfait

☐

Insatisfait

☐

Non applicable

☐

5. Considérez-vous que vous avez l'indépendance et l'impartialité nécessaires pour assumer vos responsabilités en matière de financement électoral ?

Entièrement

☐

Partiellement

☐

Pas du tout

☐

Comment voyez-vous les dernières modifications législatives adoptées en matière de financement électoral dans votre municipalité ?

Le DGE vous remercie du temps consacré pour répondre à ce sondage.

Évaluation de la satisfaction des représentants et agents officiels des partis politiques autorisés



FAITS SAILLANTS

Le taux de réponse est de

60,7 %.

Les représentants et agents officiels des partis politiques provenant des municipalités de 5 000 à 19 999 habitants ont le plus haut taux de participation (65,7 %).

44,7 %

DES RÉPONDANTS
SONT INSCRITS À L'INFOLETTRE
« LE FINANCEMENT
POLITIQUE EN BREF ».

Le taux de satisfaction le plus élevé est de 96,4 % et concerne la clarté de la « Boîte à outils » et les différentes correspondances reçues de la part du DGE

100 %

DES RÉPONDANTS
DES MUNICIPALITÉS
DE 50 000 À 99 999 HABITANTS
SONT SATISFAITS
DE LA DOCUMENTATION
ACCESSIBLE DANS LE SITE WEB
DU DGE ET DES CAPSULES
D'AUTOFORMATION.

Les répondants des municipalités de 5 000 à 19 999 habitants et de 50 000 à 99 999 habitants sont globalement les plus satisfaits avec respectivement 95,9 % et 95,0 % des répondants satisfaits ou très satisfaits.



69,4 %

des répondants communiquent avec le DGE lorsqu'ils ont des interrogations en matière de financement politique ou de contrôle des dépenses électorales.

Globalement, 87,2 % des répondants sont satisfaits (53,0 %) ou très satisfaits (34,2 %) de la période choisie pour offrir les séances de formation¹.

GLOBALEMENT, 92,1 % DES RÉPONDANTS SONT SATISFAITS (50,2 %) OU TRÈS SATISFAITS (41,9 %) DE LA PRESTATION DE SERVICES DU DGE EN MATIÈRE DE FINANCEMENT POLITIQUE².

44,7 %

DES RÉPONDANTS
ONT REMPLI LE
SONDAGE À LA FOIS
EN TANT QUE
REPRÉSENTANT
OFFICIEL ET
AGENT OFFICIEL.

1. et 2. Excluant les réponses aux questions n°s 12 et 13 du sondage.

Taux de réponse

Des 140 représentants et agents officiels des partis politiques municipaux, 85 ont répondu au sondage en ligne, ce qui représente un taux de réponse de 60,7 %.

Le tableau suivant donne le détail du taux de réponse obtenu selon la population des municipalités estimée le 1^{er} juillet 2012³.

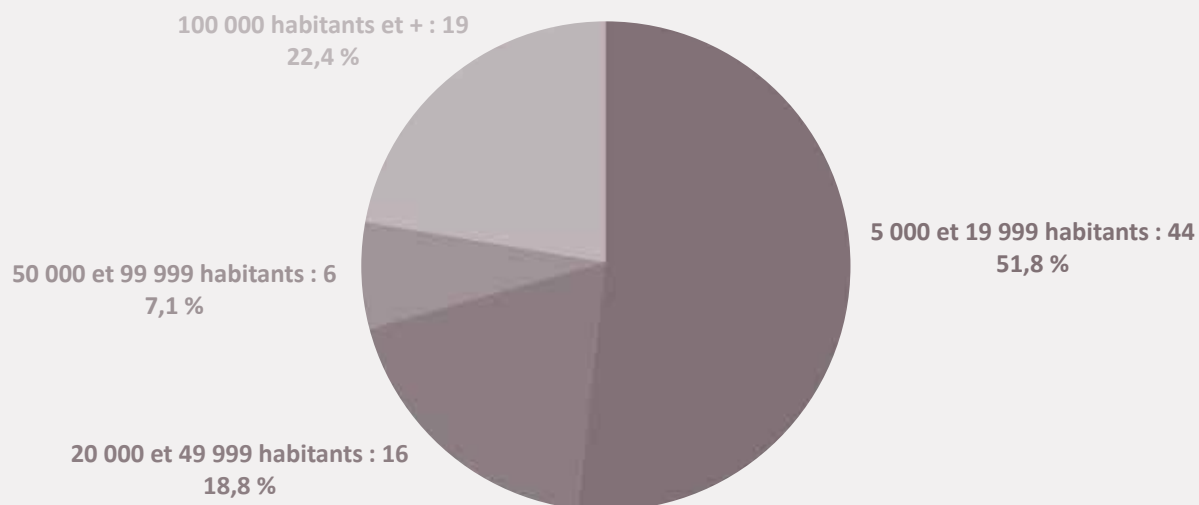


Population des municipalités	Nombre de municipalités représentées ⁴	Nombre de répondants à sonder	Nombre de répondants	Taux de réponse (%)
		(A)	(B)	(C = B / A)
Entre 5 000 et 19 999 habitants	43 / 48	67 / 77	44 / 67	65,7 %
Entre 20 000 et 49 999 habitants	19 / 20	31 / 34	16 / 31	51,6 %
Entre 50 000 et 99 999 habitants	5 / 5	10 / 14	6 / 10	60,0 %
100 000 habitants et plus	10 / 10	32 / 38	19 / 32	59,4 %
	77 / 83	140 / 163	85 / 140	60,7 %

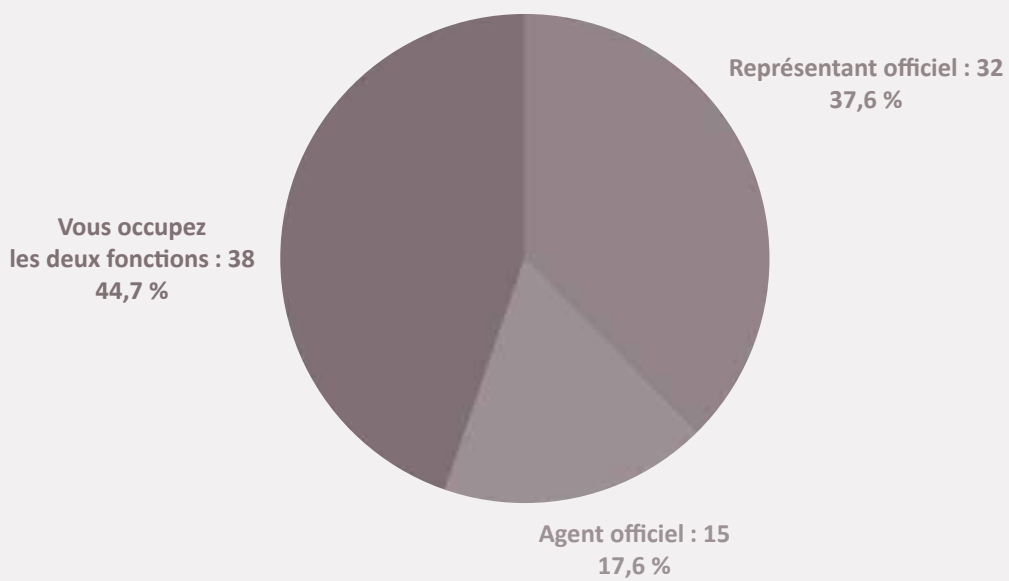
3. Décret 1218-2012 du 19 décembre 2012.

4. Des 185 municipalités assujetties au chapitre XIII de la LERM, en 2013, 83 d'entre elles comptent au moins un parti politique autorisé.

Dans quel groupe de population votre parti politique est-il autorisé ?

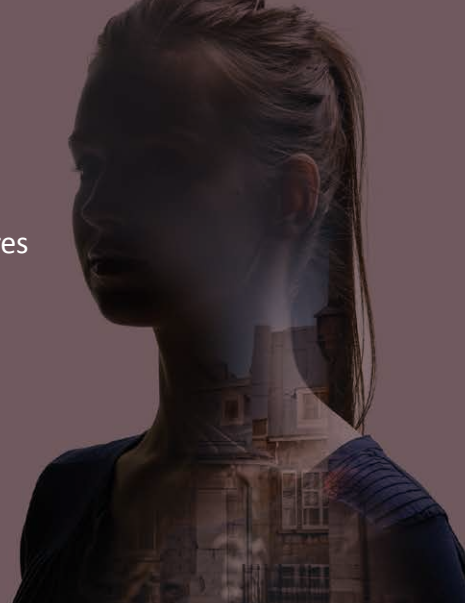


Vous répondez à ce sondage à titre de :



Synthèse des résultats

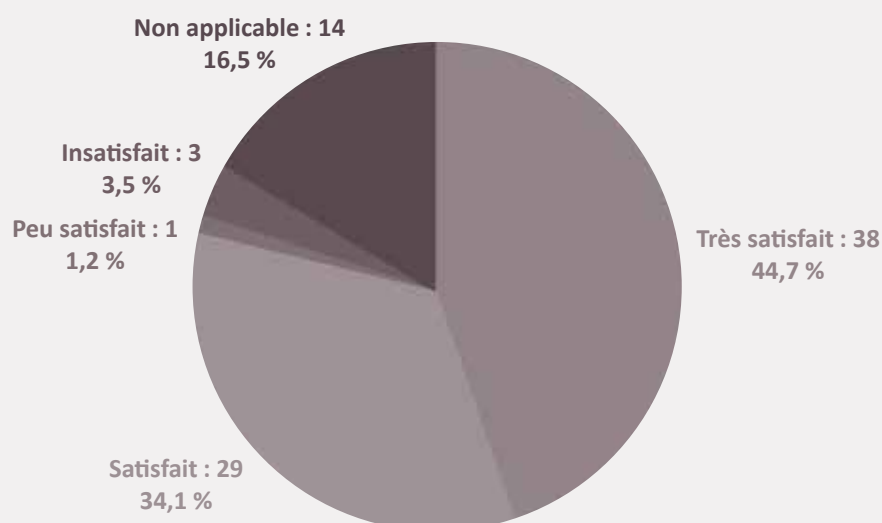
Cette portion du rapport présente l'évaluation générale permettant de connaître le niveau de satisfaction des répondants par rapport aux critères évalués, soit les services d'assistance offerts par le DGE à l'égard de l'autorisation du parti politique, la période choisie pour donner les formations, à « Boîte à outils », les directives émises par le DGE, la documentation accessible dans le site Web du DGE, les capsules d'autoformation, le soutien et l'accompagnement offerts par le DGE, l'application Web RCM, l'avance sur le remboursement de dépenses électorales et l'infolettre *Le financement politique en bref*.



Services d'assistance offerts par le DGE à l'égard de l'autorisation du parti

À la question « **Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des services d'assistance offerts par le DGE au moment de préparer et présenter la demande d'autorisation de votre parti politique ?** », 94,3 % des répondants ont dit être soit satisfaits (40,8 %) ou très satisfaits (53,5 %)⁵.

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	25	8	-	1	10	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	4	8	-	2	2	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	3	3	-	-	-	6
100 000 habitants et plus	6	10	1	-	2	19
Total général	38	29	1	3	14	85
	44,7 %	34,1 %	1,2 %	3,5 %	16,5 %	100,0 %



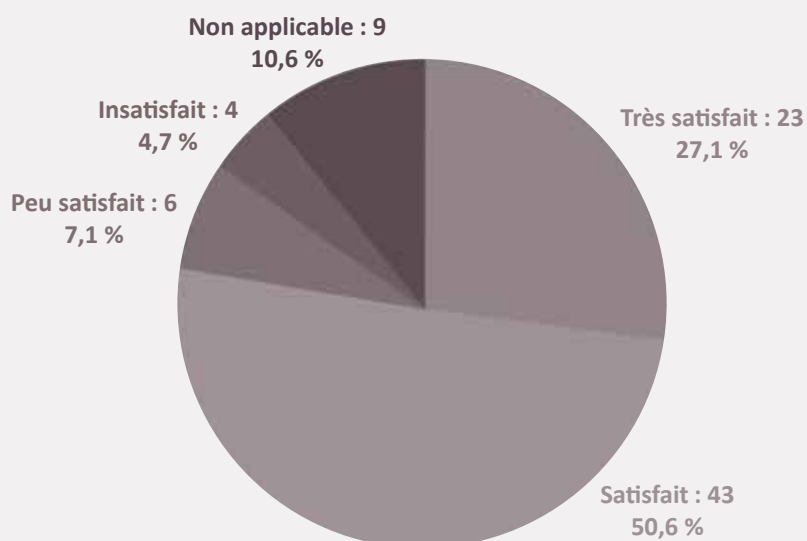
5. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

Période choisie pour donner les séances de formation

- Globalement, 87,2 % des répondants sont satisfaits (53,0 %) ou très satisfaits (34,2 %) de la période choisie pour donner les séances de formation⁶.
- Le taux de satisfaction est légèrement plus élevé (0,8 % de plus) quant à la période choisie pour la formation pour la production du rapport financier.
- 12,4 % des répondants ont inscrit « non applicable » ce qui laisse croire qu'ils n'ont pas assisté à l'une ou l'autre des séances de formation offertes.

À la question « **Quel est votre niveau de satisfaction quant à la période choisie pour dispenser les formations concernant la production de votre rapport de dépenses électorales ?** », 86,9 % des répondants ont dit être soit satisfaits (56,6 %) ou très satisfaits (30,3 %) ⁷.

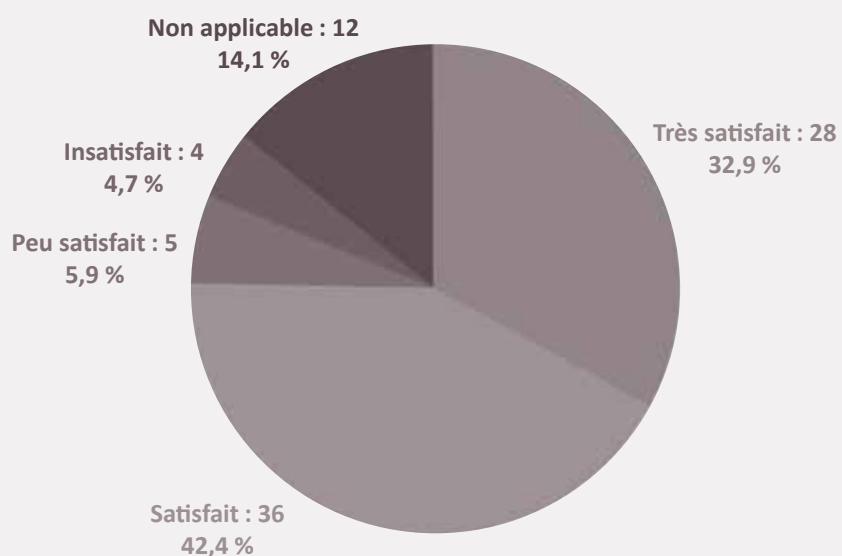
Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	16	19	4	-	5	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	3	8	2	2	1	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	1	4	-	1	-	6
100 000 habitants et plus	3	12	-	1	3	19
Total général	23	43	6	4	9	85
	27,1 %	50,6 %	7,1 %	4,7 %	10,6 %	100,0 %



6. et 7. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

À la question « **Quel est votre niveau de satisfaction quant à la période choisie pour dispenser les formations concernant la production de votre rapport financier ?** », 87,7 % des répondants ont dit être soit satisfaits (49,3 %) ou très satisfaits (38,4 %)⁸.

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	18	17	1	-	8	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	5	6	1	2	2	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	2	3	-	1	-	6
100 000 habitants et plus	3	10	3	1	2	19
Total général	28	36	5	4	12	85
	32,9 %	42,4 %	5,9 %	4,7 %	14,1 %	100,0 %



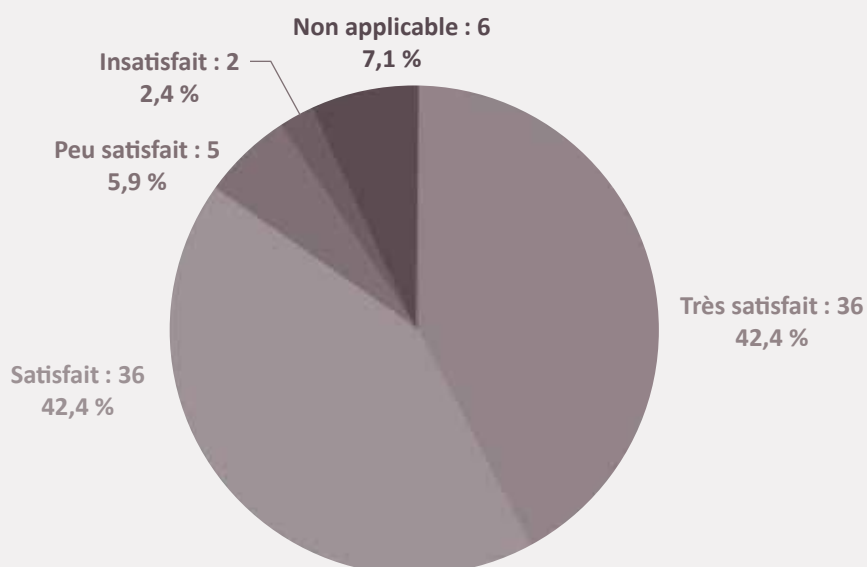
8. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

Boîte à outils

- Globalement, 94,3 % des répondants sont soit satisfaits (49,0 %) ou très satisfaits (45,3 %) de la « Boîte à outils » mis à leur disposition⁹.
- Le taux d'insatisfaction le plus élevé à l'égard de la « Boîte à outils » concerne son format sur clé USB. En effet, 8,3 % des répondants sont peu satisfaits (5,9 %) ou insatisfaits (2,4 %).
- Tous les répondants des municipalités de 50 000 à 99 999 habitants sont très satisfaits ou satisfaits de la « Boîte à outils » mise à leur disposition par le DGE.

À l'égard de la « Boîte à outils » qui renferme notamment le Guide du représentant officiel et celui de l'agent officiel, quel est votre niveau de satisfaction quant à son format sur clé USB ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	21	15	4	-	4	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	5	9	-	2	-	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	2	3	-	-	1	6
100 000 habitants et plus	8	9	1	-	1	19
Total général	36	36	5	2	6	85
	42,4 %	42,4 %	5,9 %	2,4 %	7,1 %	100,0 %

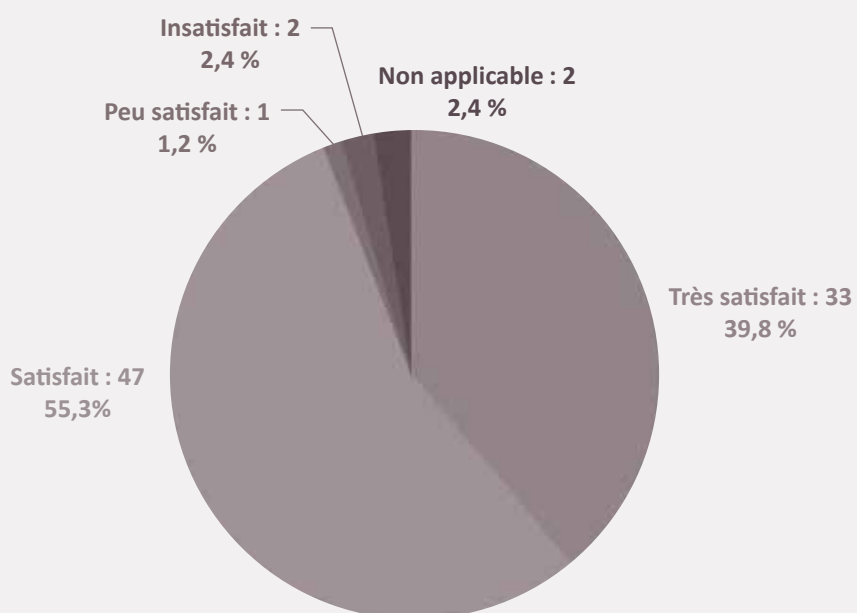


9. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

À l'égard de la « **Boîte à outils** » qui renferme notamment le Guide du représentant officiel et celui de l'agent officiel, quel est votre niveau de satisfaction quant à sa clarté ?

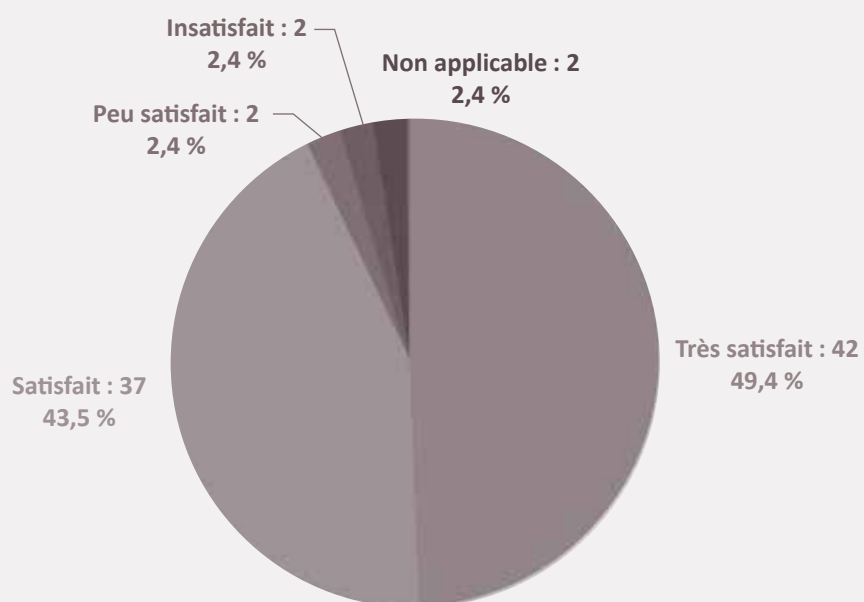


Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	18	25	-	-	1	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	5	9	-	2	-	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	3	3	-	-	-	6
100 000 habitants et plus	7	10	1	-	1	19
Total général	33	47	1	2	2	85
	38,8 %	55,3 %	1,2 %	2,4 %	2,4 %	100,0 %



À l'égard de la « **Boîte à outils** » qui renferme notamment le Guide du représentant officiel et celui de l'agent officiel, quel est votre niveau de satisfaction quant à son utilité ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	27	16	-	-	1	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	5	8	1	2	-	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	4	2	-	-	-	6
100 000 habitants et plus	6	11	1	-	1	19
Total général	42	37	2	2	2	85
	49,4 %	43,5 %	2,4 %	2,4 %	2,4 %	100,0 %

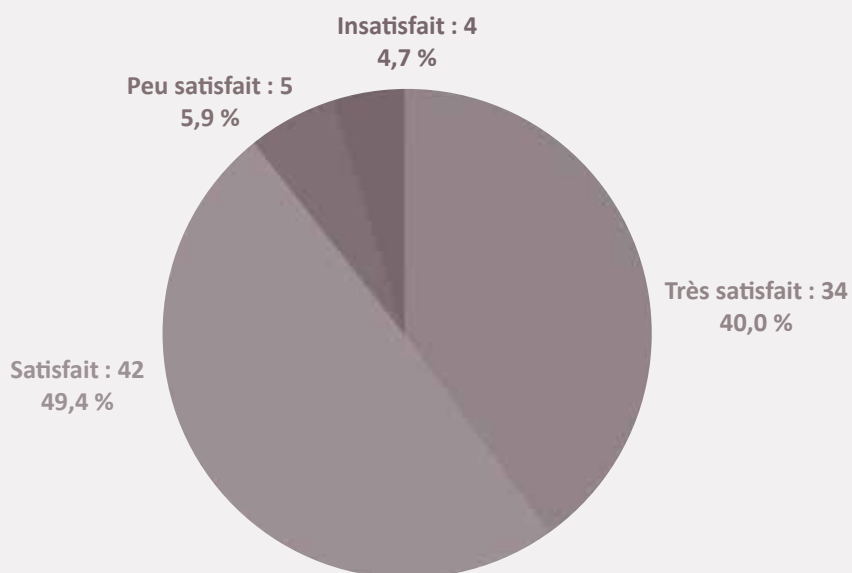


Directives émises par le DGE

À la question « **Quel est votre niveau de satisfaction quant à la clarté des directives émises par le DGE en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales ?** », 89,4 % des répondants ont dit être soit satisfaits (49,4 %) ou très satisfaits (40,0 %).

- 25,0 % des répondants des municipalités de 20 000 à 49 999 habitants sont soit peu satisfaits ou insatisfaits de la clarté des directives émises par le DGE.
- Tous les répondants des villes de 50 000 à 99 999 habitants sont très satisfaits ou satisfaits des directives du DGE.

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	24	16	3	1	-	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	3	9	2	2	-	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	2	4	-	-	-	6
100 000 habitants et plus	5	13	-	1	-	19
Total général	34	42	5	4	0	85
	40,0 %	49,4 %	5,9 %	4,7 %	0,0 %	100,0 %

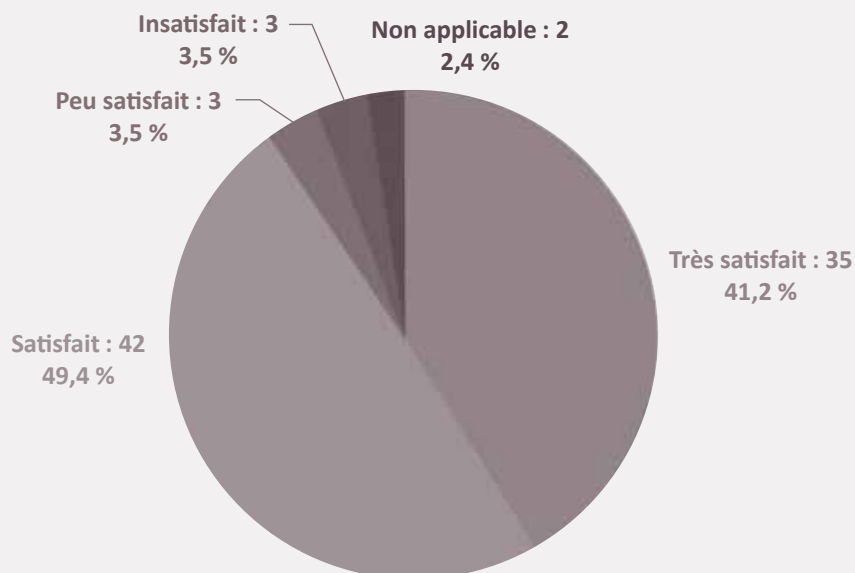


Documentation accessible dans le site Web du DGE

- Globalement, 94,4 % des répondants sont soit satisfaits (55,0 %) ou très satisfaits (39,4 %) de la documentation accessible dans le site Web du DGE⁹.
- Tous les répondants des villes de 50 000 à 99 999 habitants sont très satisfaits ou satisfaits de la documentation accessible dans le site Web du DGE.
- L'accessibilité des documents détient le plus haut taux d'insatisfaction (7,2 %) ¹⁰.

À l'égard de la documentation disponible sur le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à son accessibilité ?

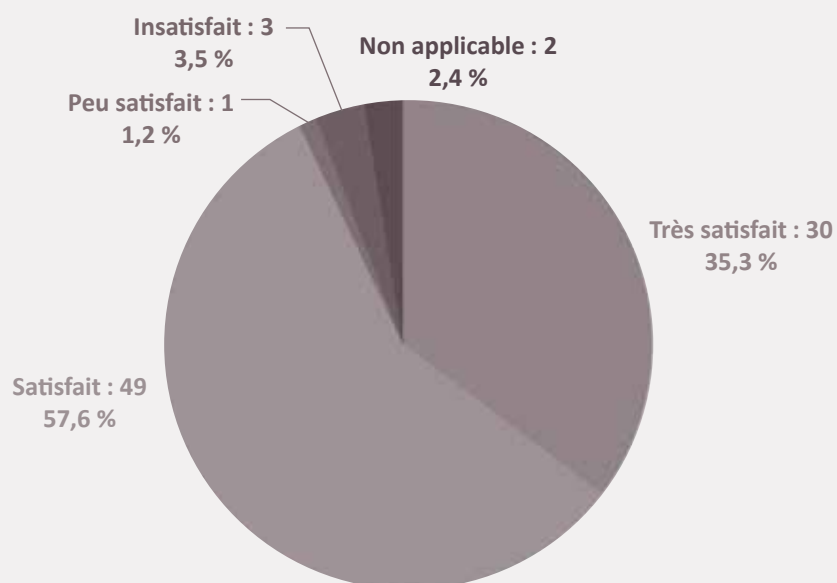
Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	22	19	2	-	1	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	4	9	1	2	-	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	2	4	-	-	-	6
100 000 habitants et plus	7	10	-	1	1	19
Total général	35	42	3	3	2	85
	41,2 %	49,4 %	3,5 %	3,5 %	2,4 %	100,0 %



9. et 10. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

À l'égard de la documentation disponible sur le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à sa clarté ?

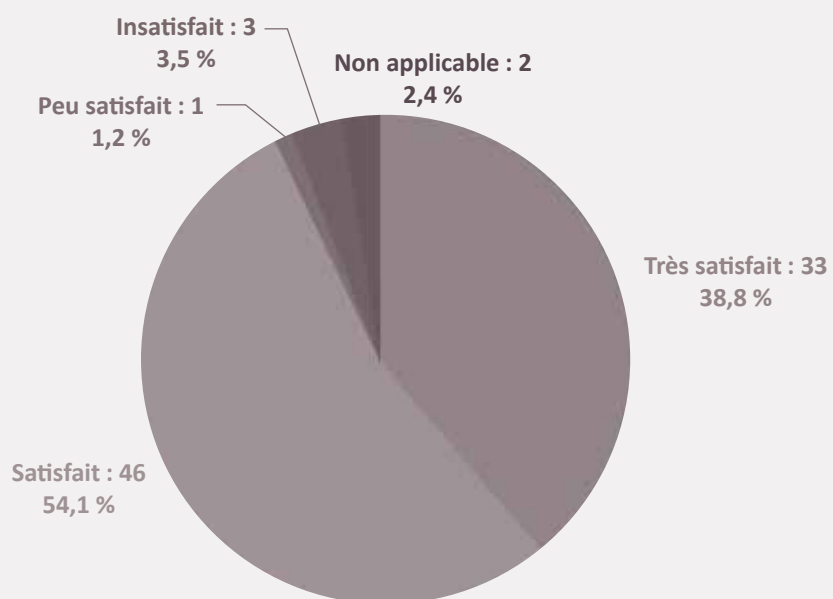
Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	20	22	1	-	1	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	4	10	-	2	-	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	1	5	-	-	-	6
100 000 habitants et plus	5	12	-	1	1	19
Total général	30	49	1	3	2	85
	35,3 %	57,6 %	1,2 %	3,5 %	2,4 %	100,0 %



À l'égard de la documentation disponible sur le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à son utilité ?



Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	21	21	1	-	1	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	4	10	-	2	-	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	2	4	-	-	-	6
100 000 habitants et plus	6	11	-	1	1	19
Total général	33	46	1	3	2	85
	38,8 %	54,1 %	1,2 %	3,5 %	2,4 %	100,0 %



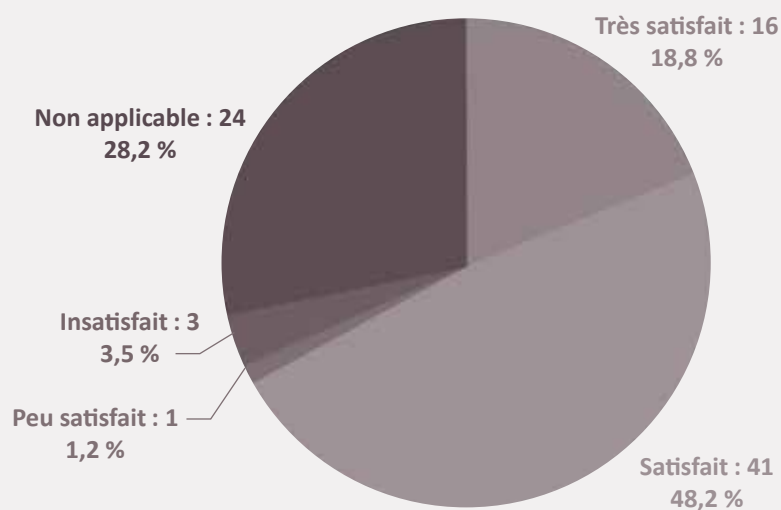
Capsules d'autoformation accessibles dans le site Web du DGE

- Globalement, 94,5 % des répondants sont soit satisfaits (71,0 %) ou très satisfaits (23,5 %) des capsules d'autoformation accessibles dans le site Web du DGE¹¹.
- 28,2 % des répondants ont répondu « non applicable » ce qui laisse croire qu'ils n'ont pas consulté les capsules d'autoformation.
- 100 % des répondants des villes de 50 000 à 99 999 habitants sont très satisfaits (33,0 %) ou satisfaits (67,0 %) ¹².



À l'égard des capsules d'autoformation disponibles sur le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à leur convivialité ?

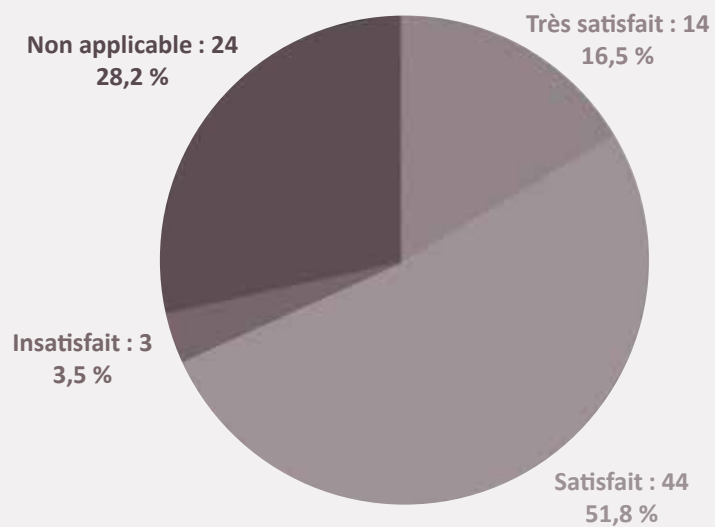
Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	9	20	1	-	14	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	2	9	-	2	3	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	2	2	-	-	2	6
100 000 habitants et plus	3	10	-	1	5	19
Total général	16	41	1	3	24	85
	18,8 %	48,2 %	1,2 %	3,5 %	28,2 %	100,0 %



11. et 12. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

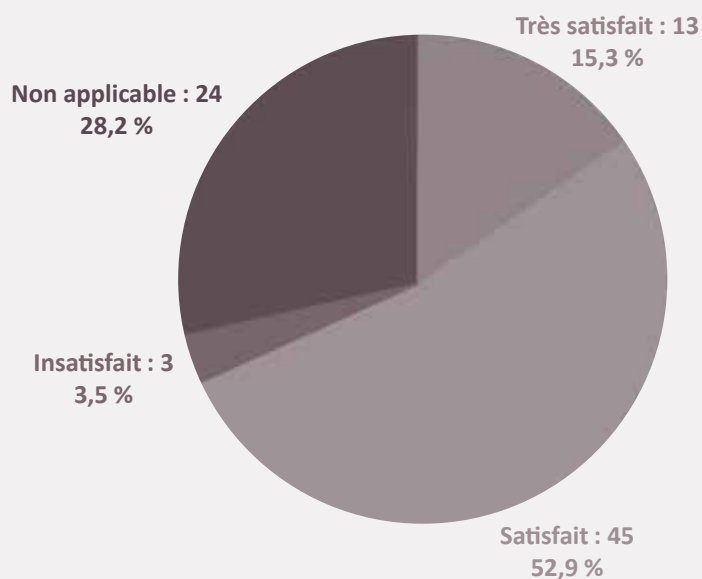
À l'égard des capsules d'autoformation disponibles sur le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à leur clarté ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	8	22	-	-	14	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	2	9	-	2	3	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	1	3	-	-	2	6
100 000 habitants et plus	3	10	-	1	5	19
Total général	14	44	0	3	24	85
	16,5 %	51,8 %	0,0 %	3,5 %	28,2 %	100,0 %



À l'égard des capsules d'autoformation disponibles sur le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à leur utilité ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	9	21	-	-	14	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	1	10	-	2	3	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	1	3	-	-	2	6
100 000 habitants et plus	2	11	-	1	5	19
Total général	13	45	0	3	24	85
	15,3 %	52,9 %	0,0 %	3,5 %	28,2 %	100,0 %

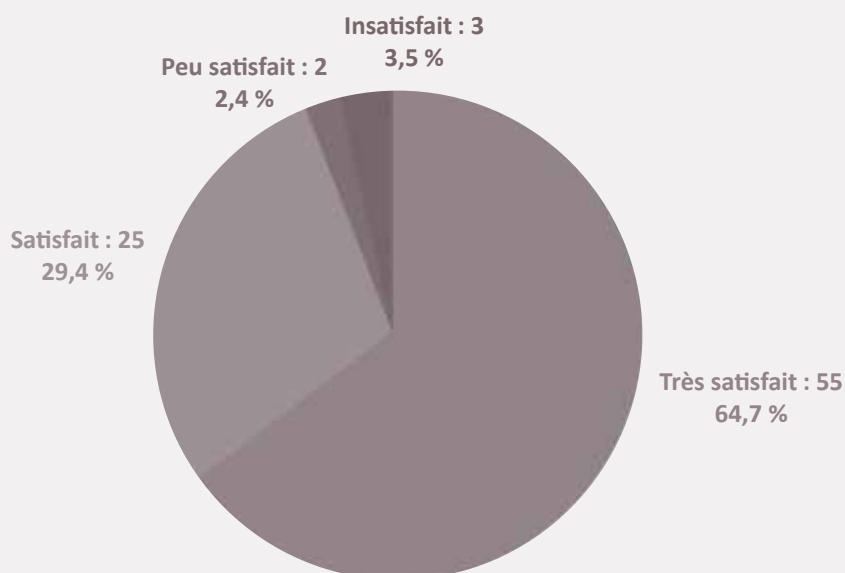


Soutien et accompagnement offerts par le DGE

- Globalement, 94,7 % des répondants sont soit satisfaits (40,4 %) ou très satisfaits (54,3 %) du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques¹³.
- Tous les répondants des municipalités de 5 000 à 19 999 habitants sont satisfaits (36,9 %) ou très satisfaits (63,1 %) du soutien et de l'accompagnement qu'ils ont reçu.

À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant au soutien téléphonique?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	33	11	-	-	-	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	8	5	1	2	-	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	4	1	1	-	-	6
100 000 habitants et plus	10	8	-	1	-	19
Total général	55	25	2	3	0	85
	64,7 %	29,4 %	2,4 %	3,5 %	0,0 %	100,0 %

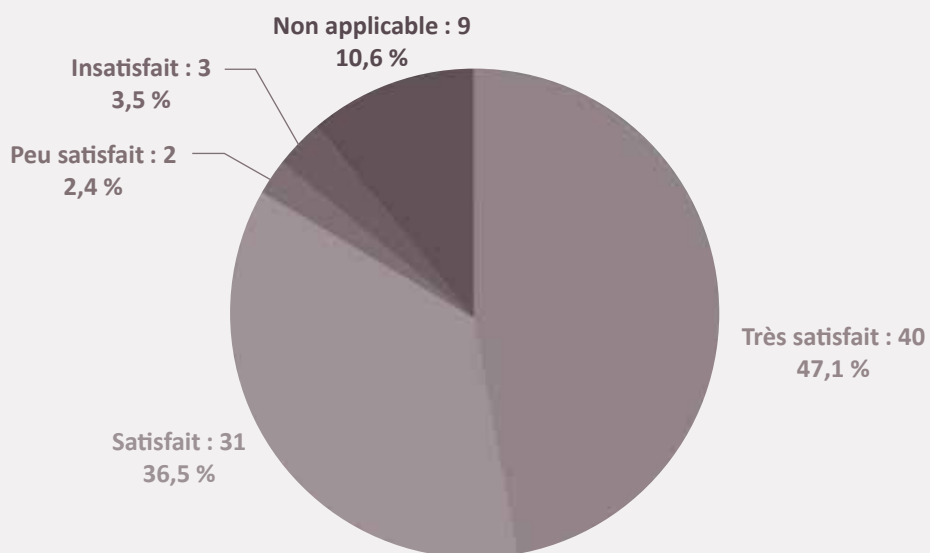


13. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant aux réponses obtenues par courriel ?

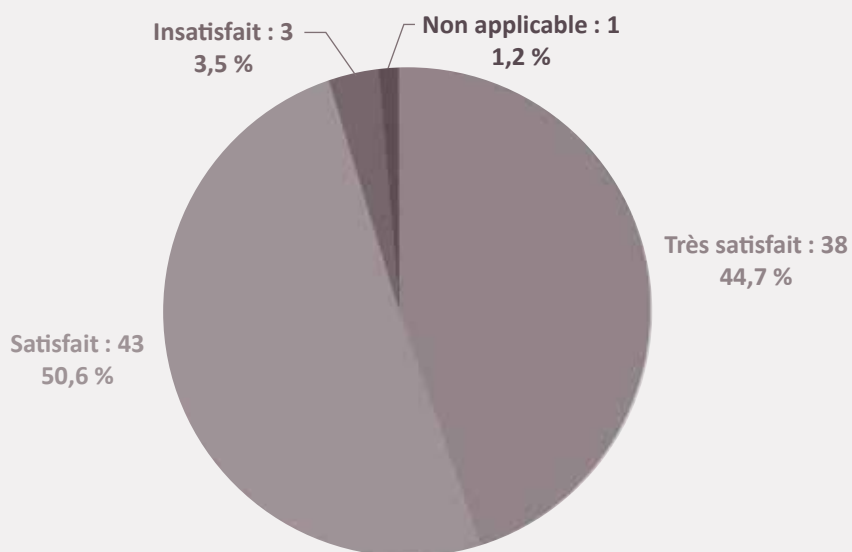


Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	23	12	-	-	9	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	5	8	1	2	-	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	3	2	1	-	-	6
100 000 habitants et plus	9	9	-	1	-	19
Total général	40	31	2	3	9	85
	47,1 %	36,5 %	2,4 %	3,5 %	10,6 %	100,0 %



À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant aux différentes correspondances reçues ?

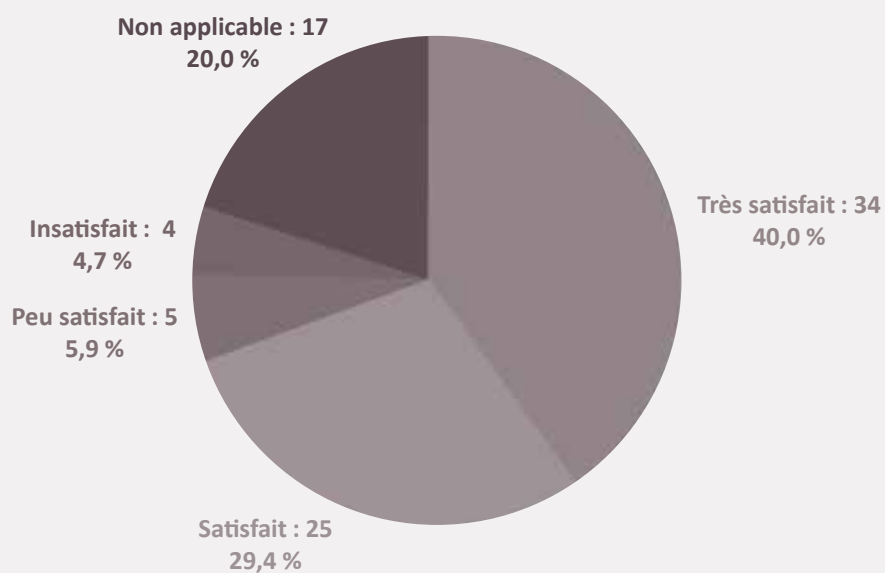
Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	21	22	-	-	1	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	5	9	-	2	-	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	3	3	-	-	-	6
100 000 habitants et plus	9	9	-	1	-	19
Total général	38	43	0	3	1	85
	44,7 %	50,6 %	0,0 %	3,5 %	1,2 %	100,0 %



Application Web RCM

À la question « **Quel est votre niveau de satisfaction quant à l'application Web RCM (Registre comptable municipal) mis à votre disposition ?** », 86,8 % des répondants ont dit être soit satisfaits (36,8 %) ou très satisfaits (50,0 %) ¹⁴.

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	23	10	2	1	8	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	4	7	1	2	2	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	3	2	-	-	1	6
100 000 habitants et plus	4	6	2	1	6	19
Total général	34	25	5	4	17	85
	40,0 %	29,4 %	5,9 %	4,7 %	20,0 %	100,0 %



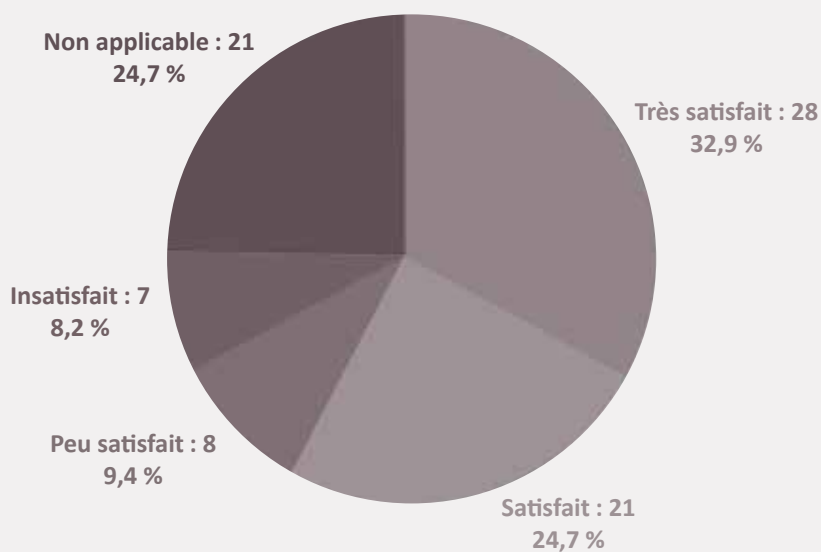
14. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

Avance sur le remboursement des dépenses électorales

À la question « **Quel est votre niveau de satisfaction quant à l'avance sur le remboursement de vos dépenses électorales accordée par le DGE ?** », 76,6 % des répondants ont dit être soit satisfaits (32,8 %) ou très satisfaits (43,8 %)¹⁵.

- 23,4 % des répondants se disent peu satisfaits ou insatisfaits de leur avance sur le remboursement des dépenses électorales¹⁶.

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	18	5	5	1	15	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	5	3	1	4	3	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	1	4	-	1	-	6
100 000 habitants et plus	4	9	2	1	3	19
Total général	28	21	8	7	21	85
	32,9 %	24,7 %	9,4 %	8,2 %	24,7 %	100,0 %



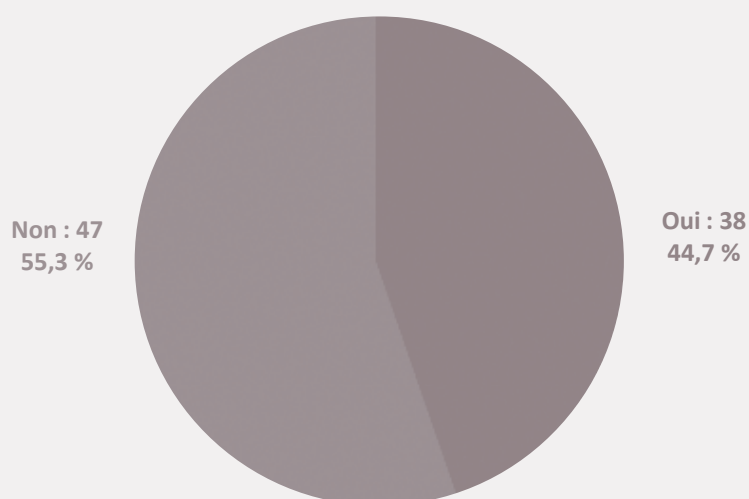
15. et 16. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

Infolettre *Le financement politique en bref*

- 44,7 % des répondants sont inscrits à l'infolettre *Le financement politique en bref*.

« Êtes-vous inscrit à l'infolettre *Le financement politique en bref* publiée par le DGE ? »

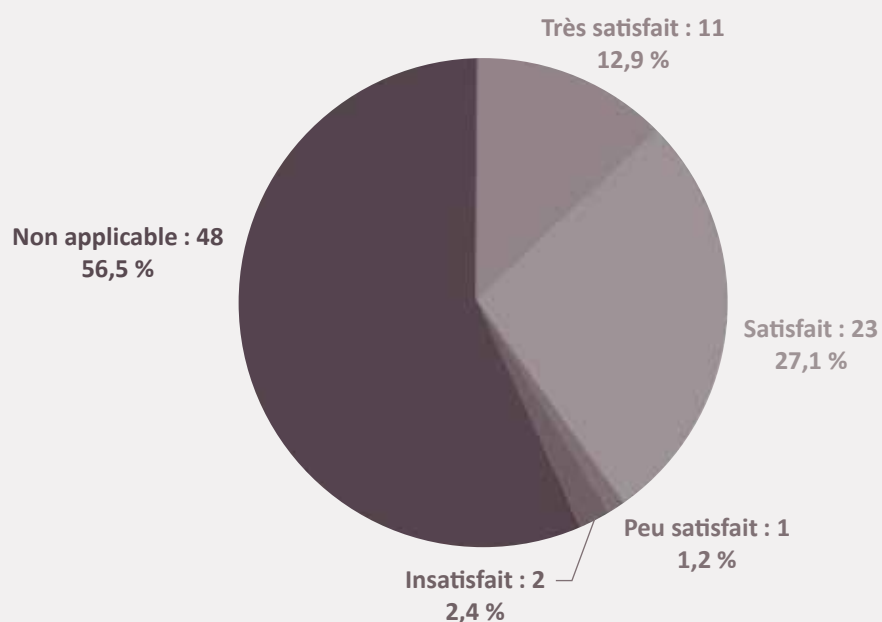
Population des municipalités	Oui	Non	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	20	24	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	8	8	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	5	1	6
100 000 habitants et plus	5	14	19
Total général	38	47	85
	44,7 %	55,3 %	100,0 %



Pour les répondants inscrits à l'infolettre *Le financement politique en bref* publiée par le DGE, 91,9 % se disent soit satisfaits (62,2 %) ou très satisfaits (29,7 %).



Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	8	11	-	-	25	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	1	5	-	2	8	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	1	4	-	-	1	6
100 000 habitants et plus	1	3	1	-	14	19
Total général	11	23	1	2	48	85
	12,9 %	27,1 %	1,2 %	2,4 %	56,5 %	100,0 %

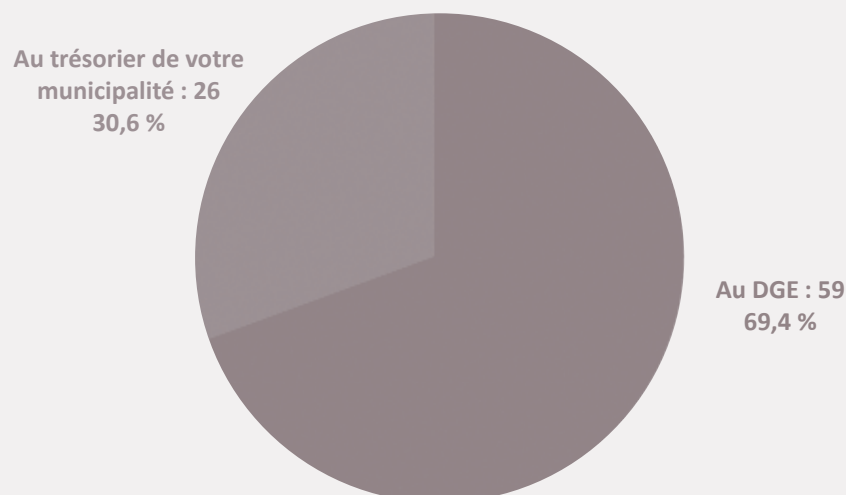


Référence en matière de financement politique

Nous avons également sondé les intervenants afin de connaître leur référence lorsqu'ils ont des questionnements en matière de financement politique ou de contrôle des dépenses électorales.

- À la question « **Si vous avez une interrogation en matière de financement politique ou de contrôle des dépenses électorales, vous vous adressez à quelle instance en premier ?** », 69,4 % des répondants ont dit s'adresser au DGE.

Population des municipalités	Au DGE	Au trésorier de votre municipalité	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	28	16	44
Entre 20 000 et 49 999 habitants	10	6	16
Entre 50 000 et 99 999 habitants	6	-	6
100 000 habitants et plus	15	4	19
Total général	59	26	85
	69,4 %	30,6 %	100,0 %



ANNEXE



Questionnaire

Contexte

Une partie de la mission du Directeur général des élections (DGE) est de veiller à l'application des règles sur le financement politique. Pour y parvenir, la Direction du financement des partis politiques assume un rôle d'éducateur et de contrôleur veillant à l'application et au respect des règles en matière d'autorisation des entités politiques, de financement et de contrôle des dépenses électorales auprès des clientèles relevant de son champ d'activité. Elle prépare des guides, des manuels, des directives ainsi que des outils informatiques et assure le soutien aux utilisateurs de ces derniers.

Le DGE est donc soucieux de la qualité des services offerts et désire mesurer la satisfaction des représentants et agents officiels des partis politiques autorisés à l'égard des services reçus en lien avec les élections générales du 3 novembre 2013.

Notez que les formulaires ne contiennent aucun renseignement nominatif et que toutes les réponses transmises sont confidentielles.

1. Dans quel groupe de population votre parti politique est-il autorisé ?

Entre 5 000 et 19 999 habitants ☐

Entre 20 000 et 49 999 habitants ☐

Entre 50 000 et 99 999 habitants ☐

100 000 habitants et plus ☐

2. Vous répondez à ce sondage à titre de :

Représentant officiel

☐

Agent officiel

☐

Vous occupez les deux fonctions

☐

3. Quel est votre degré de satisfaction à l'égard des services d'assistance offerts par le DGE au moment de préparer et présenter la demande d'autorisation de votre parti politique ?

Très satisfait

☐

Satisfait

☐

Peu satisfait

☐

Insatisfait

☐

Non applicable

4. Quel est votre niveau de satisfaction quant à la période choisie pour dispenser les formations concernant la production de :

Votre rapport de dépenses électorales ?

Très satisfait

☐

Satisfait

☐

Peu satisfait

☐

Insatisfait

☐

Non applicable

Votre rapport financier ?

Très satisfait

☐

Satisfait

☐

Peu satisfait

☐

Insatisfait

☐

Non applicable

☐

5. À l'égard de la « Boîte à outils » qui renferme notamment le Guide du représentant officiel et celui de l'agent officiel, quel est votre niveau de satisfaction quant à :

Son format sur clé USB ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Sa clarté ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Son utilité ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

6. Quel est votre niveau de satisfaction quant à la clarté des directives émises par le DGE en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

7. À l'égard de la documentation accessible dans le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à :

Son accessibilité ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Sa clarté ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Son utilité ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

8. À l'égard des capsules d'autoformation disponibles sur le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à :

Leur convivialité ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Leur clarté ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Leur utilité ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

9. À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant :

Au soutien téléphonique ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Aux réponses obtenues par courriel ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Aux différentes correspondances reçues ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

10. Quel est votre niveau de satisfaction quant à l'application Web RCM (Registre comptable municipal) mise à votre disposition ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

11. Quel est votre niveau de satisfaction quant à l'avance sur le remboursement de vos dépenses électorales accordée par le DGE ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

12. Si vous avez une interrogation en matière de financement politique ou de contrôle des dépenses électorales, vous vous adressez à quelle instance en premier ?

Au trésorier de votre municipalité	Au DGE
☐	☐

13. Êtes-vous inscrit à l'infolettre *Le financement politique en bref* publiée par le DGE ?

Oui	Non
☐	☐

Si oui, quel est votre niveau de satisfaction ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Le DGE vous remercie du temps consacré pour répondre à ce sondage.

Évaluation de la satisfaction des représentants officiels des candidats indépendants autorisés



FAITS SAILLANTS

Le taux de réponse
est de **31,7 %**

28,8 % des répondants ont répondu « non applicable » aux questions sur les capsules d'autoformation, ce qui sous-entend qu'ils ne les ont pas consultées.

Les répondants sont satisfaits (54,2 %) ou très satisfaits (37,7 %) à 91,9 % de la période choisie pour donner les formations concernant la production des rapports de dépenses électorales.

13,9 % des répondants
sont abonnés à l'infolettre

Le financement politique en bref
et 92,6 % d'entre eux sont
satisfaits ou très satisfaits
de son contenu.

74,1 % des représentants officiels des candidats indépendants communiquent avec le trésorier lorsqu'ils ont des interrogations en matière de financement politique ou de contrôle des dépenses électorales.

GLOBALEMENT

89,4 %

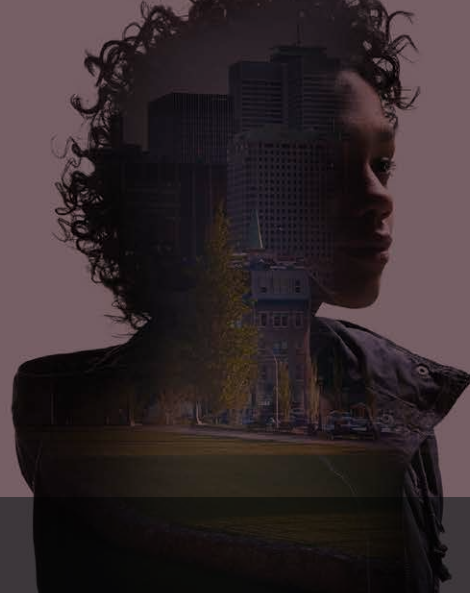
DES RÉPONDANTS SONT SATISFAITS (57,6 %) OU TRÈS SATISFAITS (31,8 %) DE LA PRESTATION DE SERVICES DU DGE EN MATIÈRE DE FINANCEMENT POLITIQUE ET DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES¹.

1. Excluant les réponses aux questions n°s 8 et 9 du sondage.

Taux de réponse

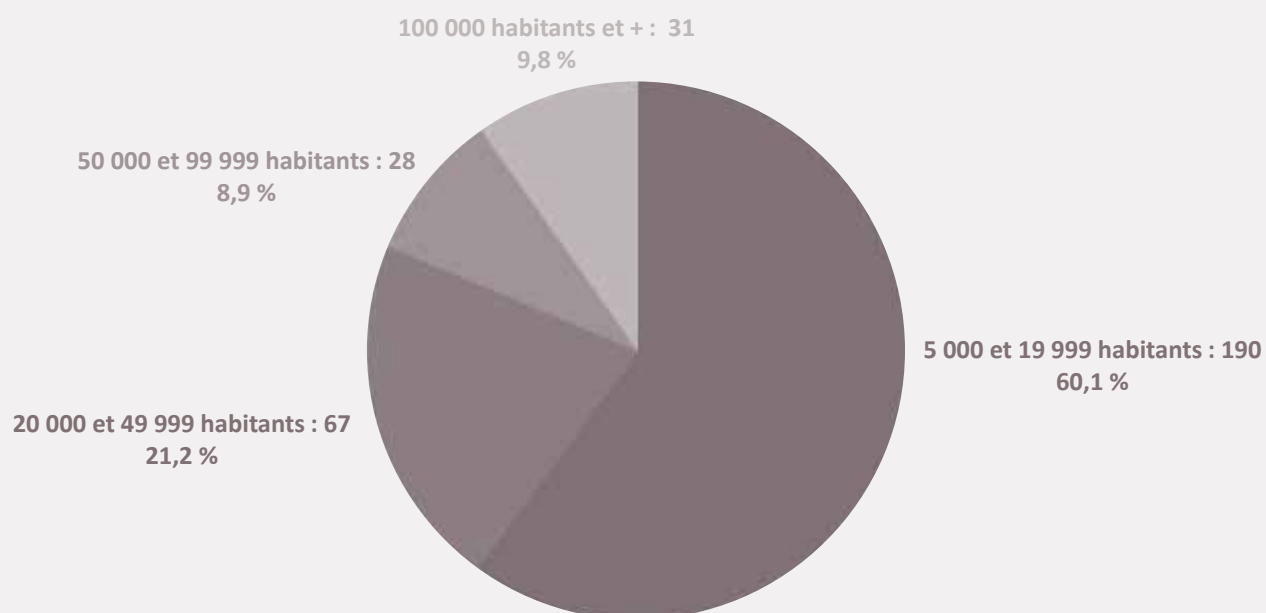
Des 996 représentants officiels de candidats indépendants autorisés, 316 ont répondu au sondage en ligne, ce qui représente un taux de réponse de 31,7 %.

Le tableau suivant donne le détail du taux de réponse obtenu selon la population des municipalités estimée au 1^{er} juillet 2012².



Population des municipalités	Nombre de répondants à sonder	Nombre de répondants	Taux de réponse (%)
	(A)	(B)	(C = B / A)
Entre 5 000 et 19 999 habitants	573 / 1 273	190 / 573	33,2 %
Entre 20 000 et 49 999 habitants	240 / 517	67 / 240	27,9 %
Entre 50 000 et 99 999 habitants	80 / 153	28 / 80	35,0 %
100 000 habitants et plus	103 / 337	31 / 103	30,1 %
Total	996 / 2 280	316 / 996	31,7 %

Dans quel groupe de population votre parti politique est-il autorisé ?



2. Décret 1218-2012 du 19 décembre 2012.

Synthèse des résultats

Cette portion du rapport présente l'évaluation générale permettant de connaître le niveau de satisfaction des répondants par rapport aux critères évalués, soit les services d'assistance offerts par le DGE à l'égard de la période choisie pour donner les séances de formation, la « Boîte à outils », les directives émises par le DGE, la documentation accessible dans le site Web du DGE, les capsules d'autoformation accessibles dans le site Web du DGE, le soutien et l'accompagnement offerts par le DGE, l'infolettre *Le financement politique en bref*.

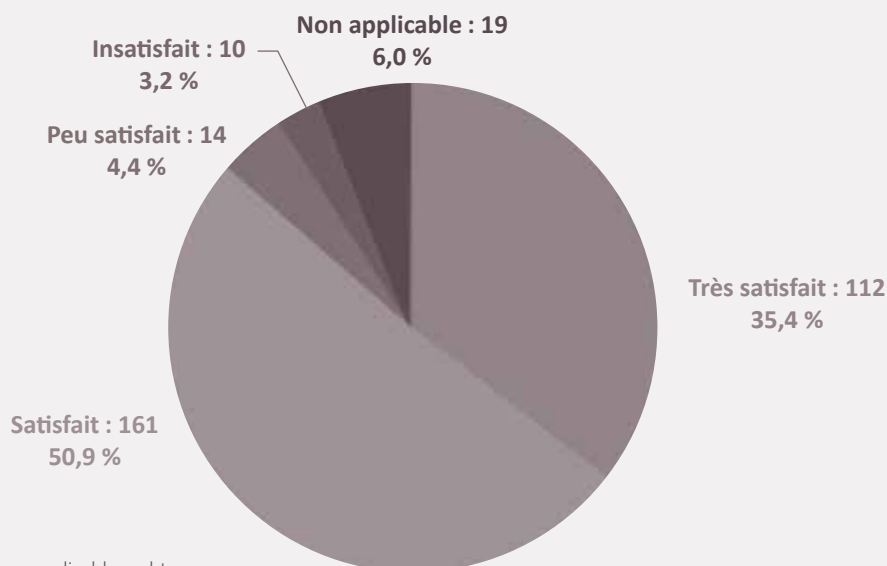


Période choisie pour donner les séances de formation

À la question « **Quel est votre niveau de satisfaction quant à la période choisie pour dispenser les formations concernant la production de votre rapport de dépenses électorales ?** », 91,9 % des répondants ont dit être soit satisfaits (54,2 %) ou très satisfaits (37,7 %)³.

- 17,2 % des répondants des municipalités de 100 000 habitants et plus étaient soit peu satisfaits (4,7 %) ou insatisfaits (3,4 %)⁴.

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	69	100	7	5	9	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	19	35	5	-	8	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	13	13	1	1	-	28
100 000 habitants et plus	11	13	1	4	2	31
Total général	112	161	14	10	19	316
	35,4 %	50,9 %	4,4 %	3,2 %	6,0 %	100,0 %



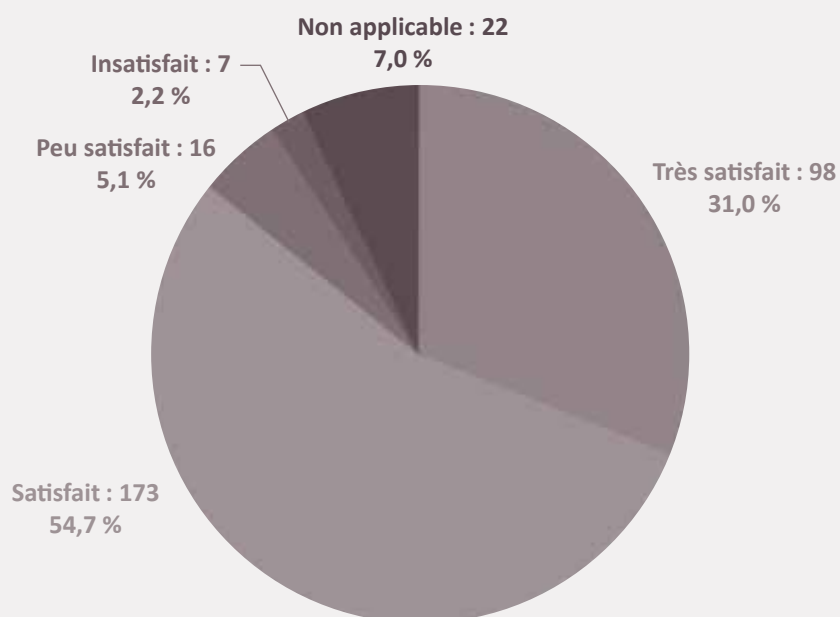
3. et 4. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

Boîte à outils

- Globalement, 89,8 % des répondants sont soit satisfaits (57,5 %) ou très satisfaits (32,3 %) de la « Boîte à outils » mise à leur disposition⁵.
- Le taux le plus élevé de répondants peu satisfaits (9,9 %) ou insatisfaits (2,3 %) est de 12,2 % et concerne la clarté de la « Boîte à outils »⁶.

À l'égard de la « Boîte à outils » qui renferme notamment le Guide du représentant officiel et celui de l'agent officiel, quel est votre niveau de satisfaction quant à son format sur clé USB ?

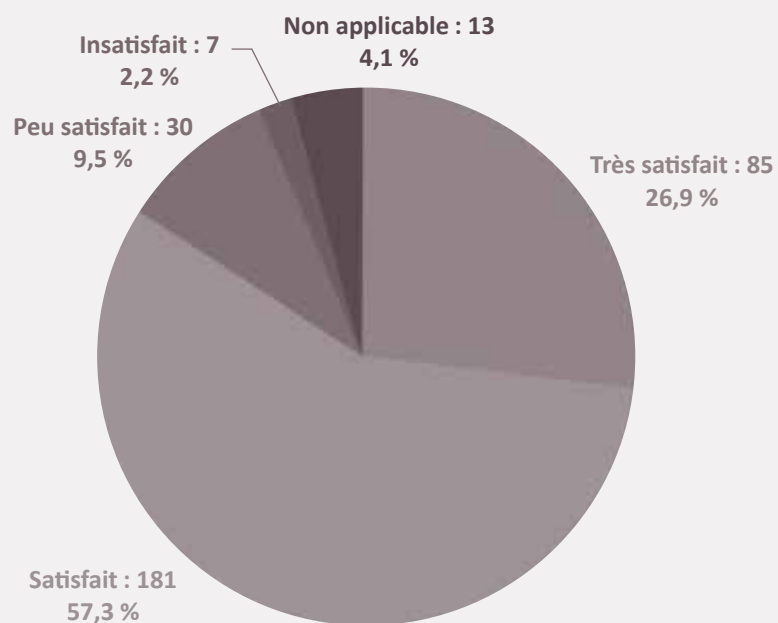
Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	59	103	12	6	10	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	17	41	2	-	7	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	12	12	2	-	2	28
100 000 habitants et plus	10	17	-	1	3	31
Total général	98	173	16	7	22	316
	31,0 %	54,7 %	5,1 %	2,2 %	7,0 %	100,0 %



5. et 6. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

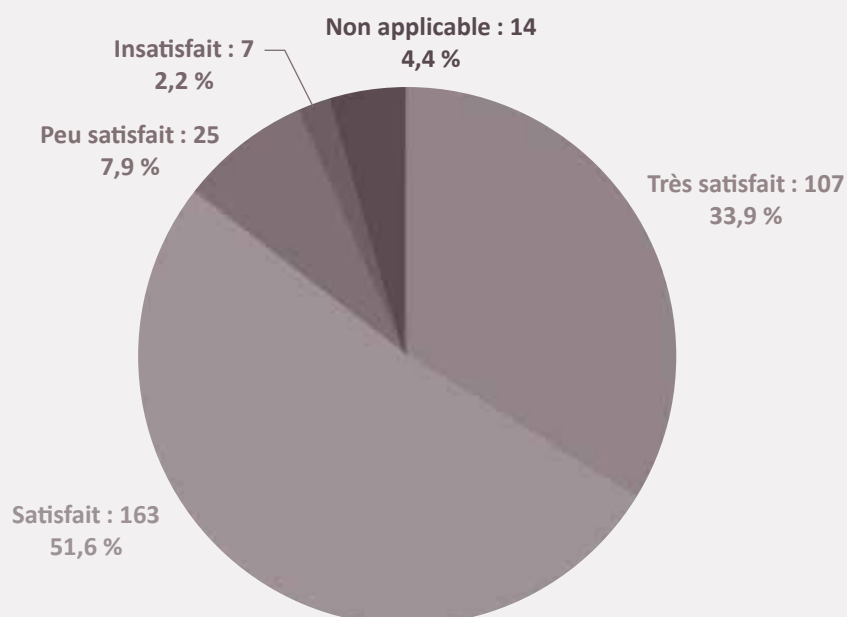
À l'égard de la « Boîte à outils » qui renferme notamment le Guide du représentant officiel et celui de l'agent officiel, quel est votre niveau de satisfaction quant à sa clarté ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	50	112	16	4	8	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	16	38	9	-	4	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	10	15	3	-	-	28
100 000 habitants et plus	9	16	2	3	1	31
Total général	85	181	30	7	13	316
	26,9 %	57,3 %	9,5 %	2,2 %	4,1 %	100,0 %



À l'égard de la « Boîte à outils » qui renferme notamment le Guide du représentant officiel et celui de l'agent officiel, quel est votre niveau de satisfaction quant à son utilité ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	65	98	13	6	8	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	19	36	8	-	4	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	13	10	4	-	1	28
100 000 habitants et plus	10	19	-	1	1	31
Total général	107	163	25	7	14	316
	33,9 %	51,6 %	7,9 %	2,2 %	4,4 %	100,0 %

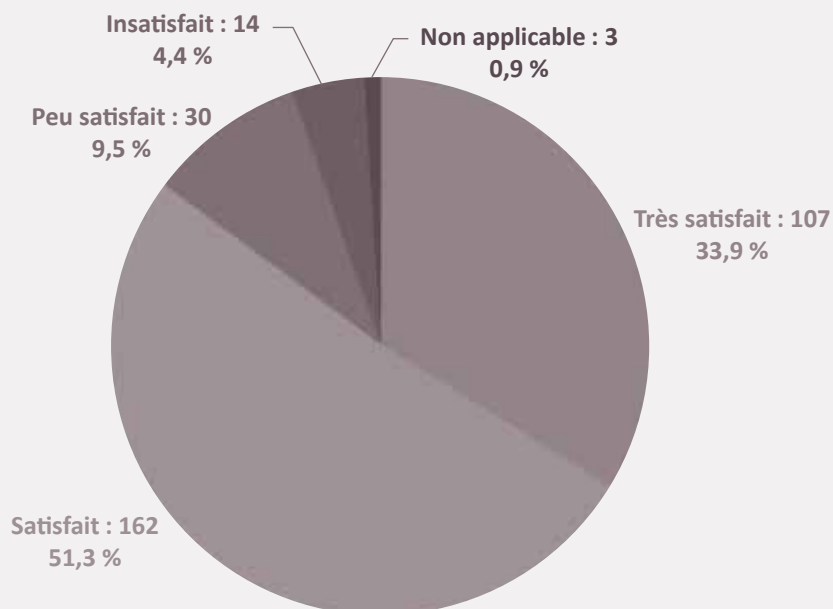


Directives émises par le DGE

À la question « **Quel est votre niveau de satisfaction quant à la clarté des directives émises par le DGE en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales ?** », 86,0 % des répondants ont dit être soit satisfaits (51,8 %) ou très satisfaits (34,2 %) ⁷.

- 22,6 % des répondants des municipalités de 100 000 habitants et plus sont peu satisfaits (9,7 %) ou insatisfaits (12,9 %) des directives émises par le DGE en matière de financement politique et de contrôle de dépenses électorales.

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	62	103	18	5	2	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	23	34	6	3	1	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	12	11	3	2	-	28
100 000 habitants et plus	10	14	3	4	-	31
Total général	107	162	30	14	3	316
	33,9 %	51,3 %	9,5 %	4,4 %	0,9 %	100,0 %



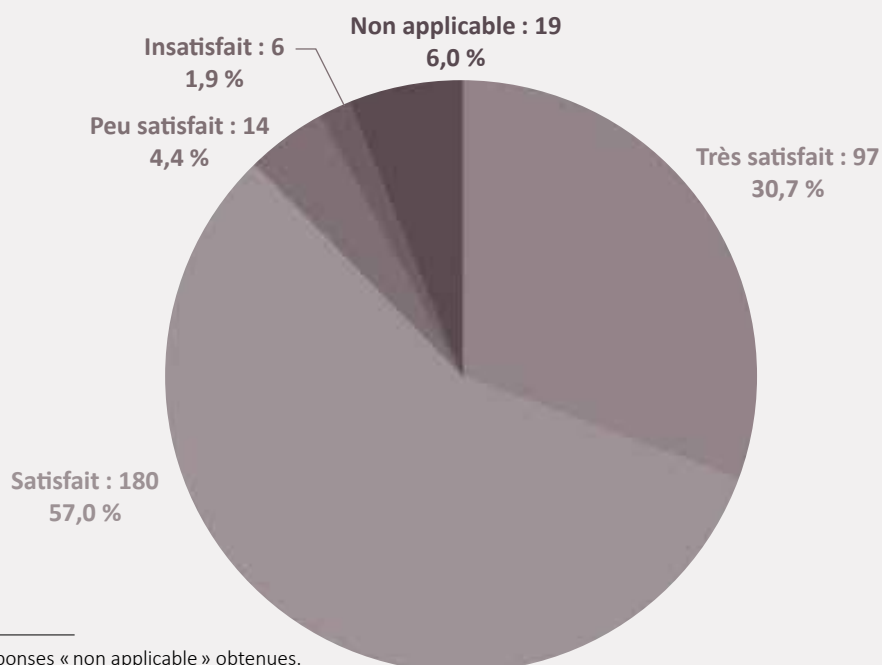
7. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

Documentation accessible dans le site Web du DGE

- Globalement, 90,7 % des répondants sont, soit satisfaits (59,8 %) ou très satisfaits (30,9 %) de la documentation accessible dans le site Web du DGE⁸.
- 12,1 % des répondants sont peu satisfaits (9,8 %) ou insatisfait (2,4 %) de la clarté de la documentation accessible dans le site Web du DGE⁹.

À l'égard de la documentation disponible sur le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à son accessibilité ?

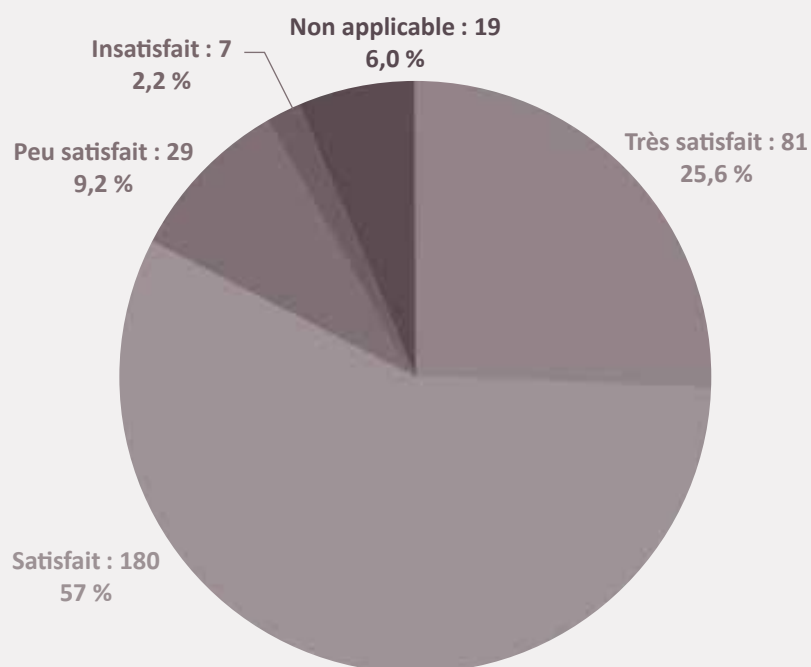
Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	60	108	4	4	14	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	16	39	7	1	4	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	14	12	2	-	-	28
100 000 habitants et plus	7	21	1	1	1	31
Total général	97	180	14	6	19	316
	30,7 %	57,0 %	4,4 %	1,9 %	6,0 %	100,0 %



8. et 9. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

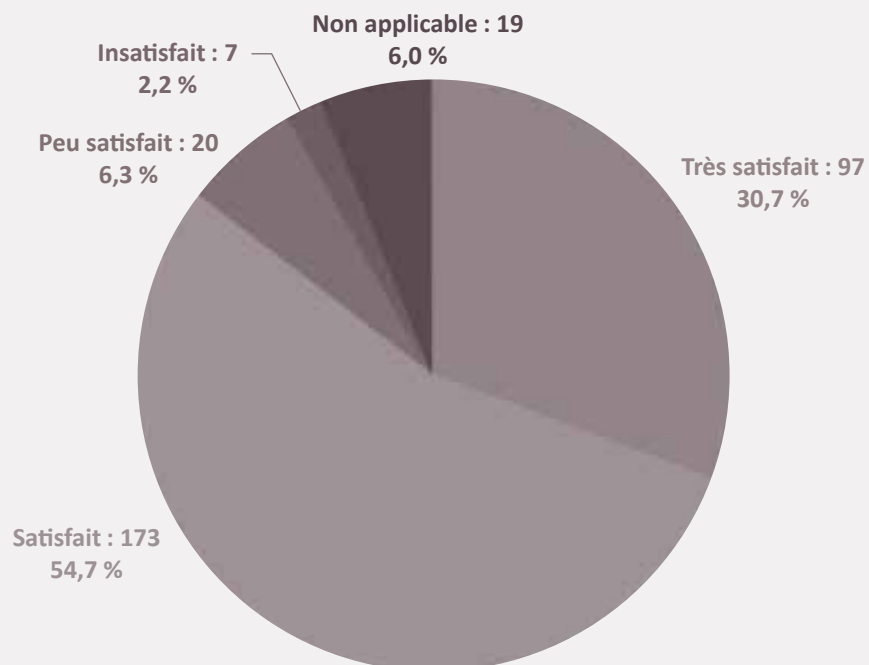
À l'égard de la documentation disponible sur le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à sa clarté ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	48	109	13	5	15	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	13	43	7	1	3	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	13	10	5	-	-	28
100 000 habitants et plus	7	18	4	1	1	31
Total général	81	180	29	7	19	316
	25,6 %	57,0 %	9,2 %	2,2 %	6,0 %	100,0 %



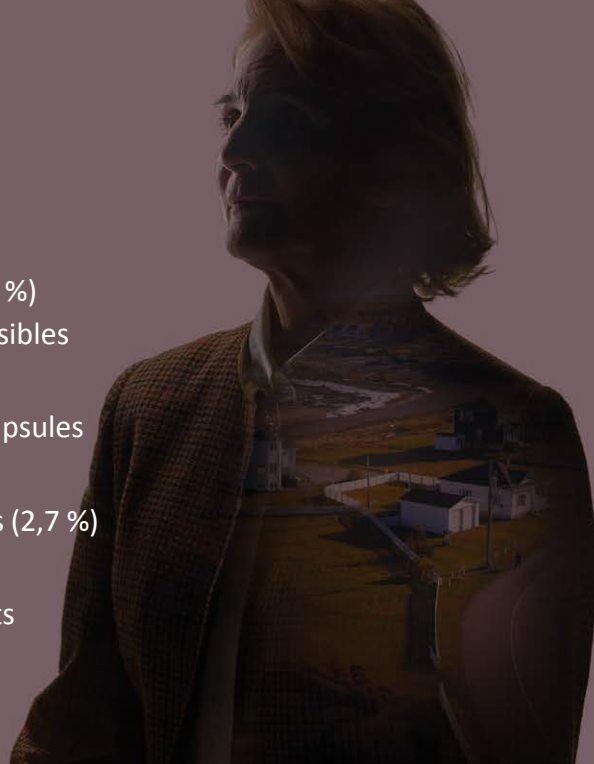
À l'égard de la documentation disponible sur le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à son utilité ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	60	101	10	5	14	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	16	38	8	1	4	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	15	12	1	-	-	28
100 000 habitants et plus	6	22	1	1	1	31
Total général	97	173	20	7	19	316
	30,7 %	54,7 %	6,3 %	2,2 %	6,0 %	100,0 %



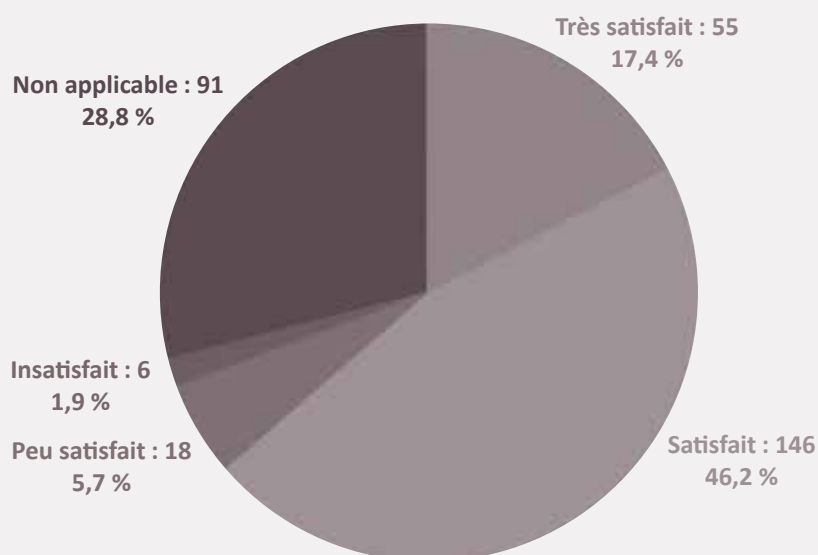
Capsules d'autoformation accessibles dans le site Web du DGE

- Globalement, 88,6 % des répondants sont soit satisfaits (65,5 %) ou très satisfaits (23,1 %) des capsules d'autoformation accessibles dans le site Web du DGE¹⁰.
- 28,8 % des répondants ne semblent pas avoir consultés les capsules d'autoformation mises à leur disposition.
- 12,0 % des répondants sont peu satisfaits (9,3 %) ou insatisfaits (2,7 %) de la clarté des capsules d'autoformation¹¹.
- 22,2 % des répondants des municipalités de 100 000 habitants et plus sont peu satisfaits (16,7 %) ou insatisfaits (5,6 %) des capsules d'autoformation quant à leur utilité¹².



À l'égard des capsules d'autoformation disponibles sur le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à leur convivialité ?

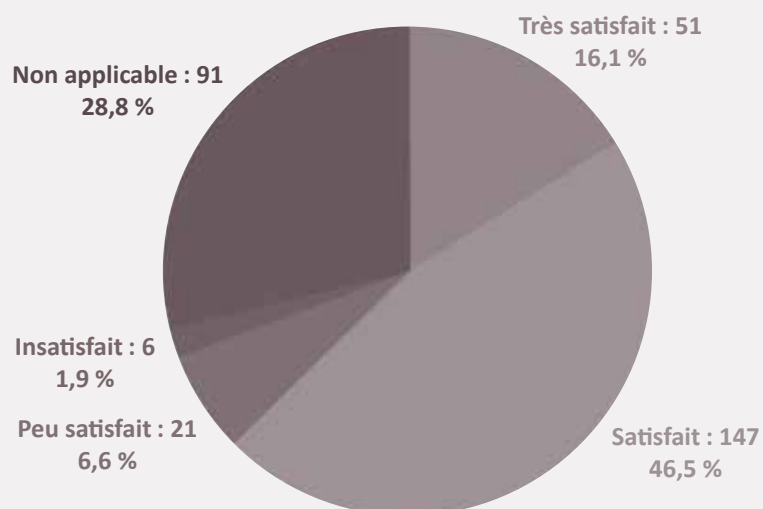
Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	34	86	9	4	57	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	8	35	6	1	17	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	9	13	2	-	4	28
100 000 habitants et plus	4	12	1	1	13	31
Total général	55	146	18	6	91	316
	17,4 %	46,2 %	5,7 %	1,9 %	28,8 %	100,0 %



10., 11. et 12. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

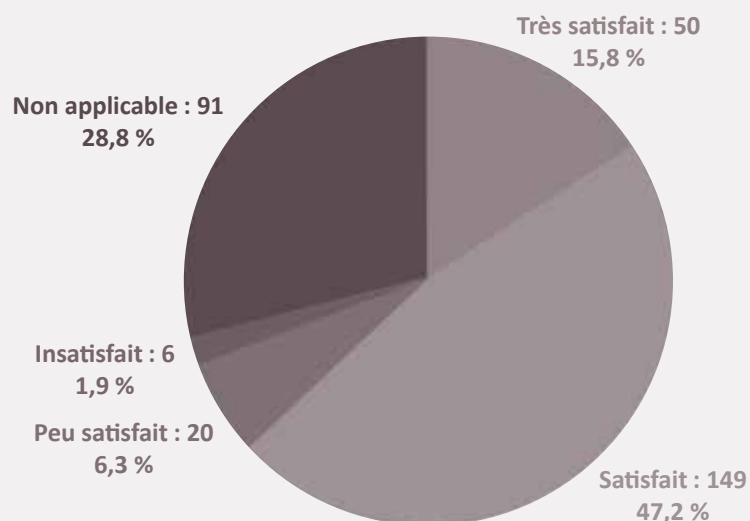
À l'égard des capsules d'autoformation disponibles sur le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à leur clarté ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	30	91	8	4	57	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	6	36	7	1	17	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	10	10	4	-	4	28
100 000 habitants et plus	5	10	2	1	13	31
Total général	51	147	21	6	91	316
	16,1 %	46,5 %	6,6 %	1,9 %	28,8 %	100,0 %



À l'égard des capsules d'autoformation disponibles sur le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à leur utilité ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	32	90	7	4	57	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	5	38	6	1	17	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	9	11	4	-	4	28
100 000 habitants et plus	4	10	3	1	13	31
Total général	50	149	20	6	91	316
	15,8 %	47,2 %	6,3 %	1,9 %	28,8 %	100,0 %



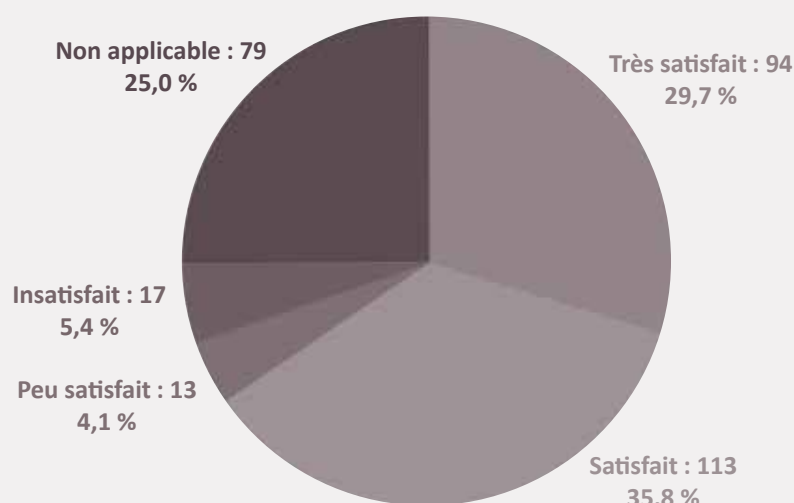
Soutien et accompagnement offerts par le DGE

- Globalement, 88,7 % des répondants sont soit satisfaits (51,4 %) ou très satisfaits (37,3 %) du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques¹³.
- 12,4 % des répondants sont peu satisfaits (5,4 %) ou insatisfaits (7,0 %) du soutien offert par téléphone et par courriel¹⁴.
- 29,6 % des répondants des municipalités de 100 000 et plus sont peu satisfaits (14,8 %) ou insatisfaits (14,8 %) du soutien téléphonique reçu par la Direction du financement des partis politiques¹⁵.



À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant au soutien téléphonique ?

Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	48	74	4	9	55	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	22	23	5	2	15	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	15	6	-	2	5	28
100 000 habitants et plus	9	10	4	4	4	31
Total général	94	113	13	17	79	316
	29,7 %	35,8 %	4,1 %	5,4 %	25,0 %	100,0 %

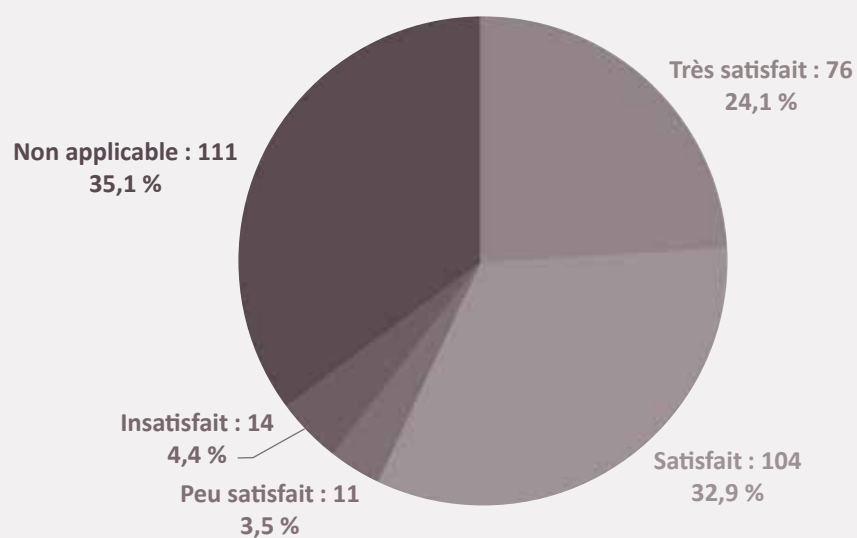


13., 14. et 15. En excluant les réponses « non applicable » obtenues.

À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant aux réponses obtenues par courriel ?

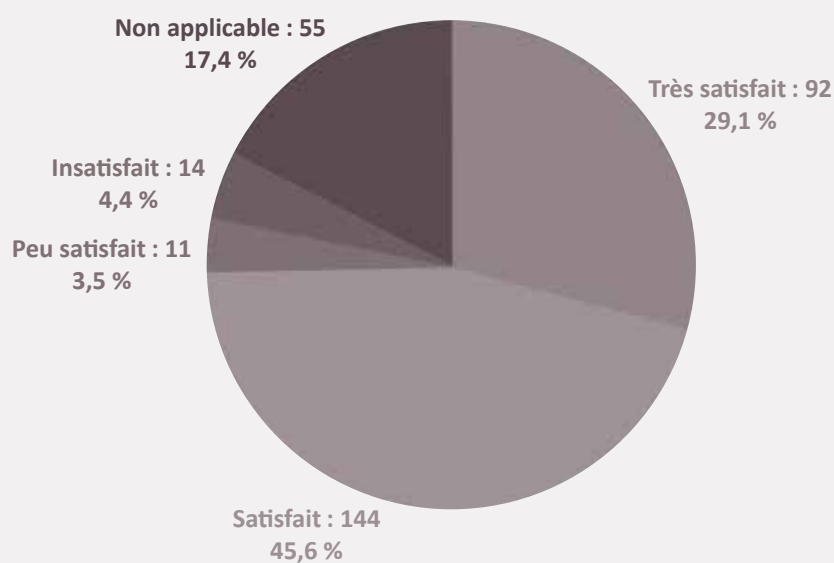


Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	41	65	5	7	72	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	13	24	3	1	26	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	12	5	-	3	8	28
100 000 habitants et plus	10	10	3	3	5	31
Total général	76	104	11	14	111	316
	24,1 %	32,9 %	3,5 %	4,4 %	35,1 %	100,0 %



À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la Direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant aux différentes correspondances reçues ?

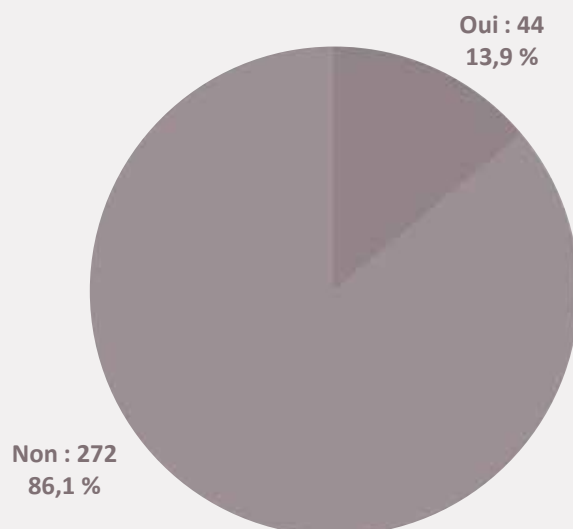
Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	50	89	6	9	36	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	19	34	2	1	11	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	15	6	-	3	4	28
100 000 habitants et plus	8	15	3	1	4	31
Total général	92	144	11	14	55	316
	29,1 %	45,6 %	3,5 %	4,4 %	17,4 %	100,0 %



Infolettre *Le financement politique en bref*

- 13,9 % des répondants sont inscrits à l'infolettre *Le financement politique en bref*.

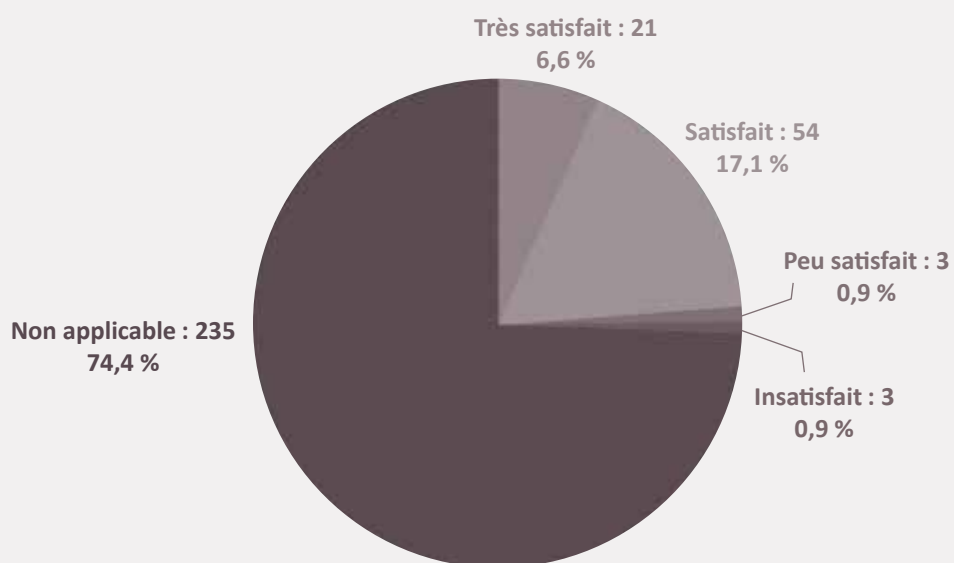
Population des municipalités	Oui	Non	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	22	168	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	11	56	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	7	21	28
100 000 habitants et plus	4	27	31
Total général	44	272	316
	13,9 %	86,1 %	100,0 %



Pour les répondants inscrits à l'infolettre *Le financement politique en bref* publiée par le DGE, 92,6 % se disent soit satisfaits (66,7 %) ou très satisfaits (25,9 %).



Population des municipalités	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	12	31	2	1	144	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	3	17	1	1	45	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	5	3	-	1	19	28
100 000 habitants et plus	1	3	-	-	27	31
Total général	21	54	3	3	235	316
	6,6 %	17,1 %	0,9 %	0,9 %	74,4 %	100,0 %



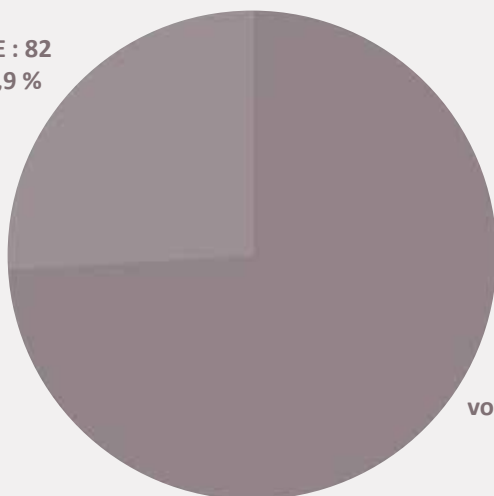
Référence en matière de financement politique

Nous avons également sondé les intervenants afin de connaître leur référence lorsqu'ils ont des questionnements en matière de financement politique ou de contrôle des dépenses électorales.

À la question « **Si vous avez une interrogation en matière de financement politique ou de contrôle des dépenses électorales, vous vous adressez à quelle instance en premier ?** », 25,9 % des répondants ont dit s'adresser au DGE.

Population des municipalités	Au trésorier de votre municipalité	Au DGE	Total
Entre 5 000 et 19 999 habitants	146	44	190
Entre 20 000 et 49 999 habitants	49	18	67
Entre 50 000 et 99 999 habitants	19	9	28
100 000 habitants et plus	20	11	31
Total général	234	82	316
	74,1 %	25,9 %	100,0 %

DGE : 82
25,9 %



Trésorier de
votre municipalité : 234
74,1 %

ANNEXE



Questionnaire

Contexte

Une partie de la mission du Directeur général des élections (DGE) est de veiller à l'application des règles sur le financement politique. Pour y parvenir, la Direction du financement des partis politiques assume un rôle d'éducateur et de contrôleur veillant à l'application et au respect des règles en matière d'autorisation des entités politiques, de financement et de contrôle des dépenses électorales auprès des clientèles relevant de son champ d'activité. Elle prépare des guides, des manuels, des directives ainsi que des outils informatiques et assure le soutien aux utilisateurs de ces derniers.

Le DGE est donc soucieux de la qualité des services offerts et désire mesurer la satisfaction des représentants officiels des candidats indépendants autorisés à l'égard des services reçus en lien avec les élections générales du 3 novembre 2013.

Notez que les formulaires ne contiennent aucun renseignement nominatif et que toutes les réponses transmises sont confidentielles.

1. Dans quel groupe de population votre municipalité fait-elle partie ?

- | | | | |
|----------------------------------|--------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Entre 5 000 et 19 999 habitants | ☐ | Entre 20 000 et 49 999 habitants | ☐ |
| Entre 50 000 et 99 999 habitants | ☐ | 100 000 habitants et plus | ☐ |

2. Quel est votre degré de satisfaction quant à la période choisie pour dispenser les formations concernant la production de votre rapport de dépenses électorales ?

- | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Très satisfait | Satisfait | Peu satisfait | Insatisfait | Non applicable |
| ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |

3. À l'égard de la « Boîte à outils » qui renferme notamment le Guide du représentant officiel et celui de l'agent officiel, quel est votre niveau de satisfaction quant à :

Son format sur clé USB ?

- | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Très satisfait | Satisfait | Peu satisfait | Insatisfait | Non applicable |
| ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |

Sa clarté ?

- | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Très satisfait | Satisfait | Peu satisfait | Insatisfait | Non applicable |
| ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |

Son utilité ?

- | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Très satisfait | Satisfait | Peu satisfait | Insatisfait | Non applicable |
| ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |

4. Quel est votre niveau de satisfaction quant à la clarté des directives émises par le DGE en matière de financement politique et de contrôle des dépenses électorales ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

5. À l'égard de la documentation accessible dans le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à :
Son accessibilité ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Sa clarté ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Son utilité ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

6. À l'égard des capsules d'autoformation disponibles sur le site Web du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant à :

Leur convivialité ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Leur clarté ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Leur utilité ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

7. À l'égard du soutien et de l'accompagnement offerts par la direction du financement des partis politiques du DGE, quel est votre niveau de satisfaction quant :

Au soutien téléphonique ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Aux réponses obtenues par courriel ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

Aux différentes correspondances reçues ?

Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Non applicable
☐	☐	☐	☐	☐

8. Si vous avez une interrogation en matière de financement politique ou de contrôle des dépenses électorales, vous vous adressez à quelle instance en premier ?

Au trésorier de votre municipalité

☐

Au DGE

☐

9. Êtes-vous inscrit à l'infolettre *Le financement politique en bref* publiée par le DGE ?

Oui

☐

Non

☐

Si oui, quel est votre niveau de satisfaction ?

Très satisfait

☐

Satisfait

☐

Peu satisfait

☐

Insatisfait

☐

Non applicable

☐

Le DGE vous remercie du temps consacré à répondre à ce sondage.